

2000



CONSEIL DE L'EUROPE

naturropa

n° 92 / 2000 • FRANÇAIS



*Emploi
et
environnement*



Éditorial

M. Gorbatchev 3

L'emploi et l'environnement aujourd'hui

Protection de l'environnement et emploi: une histoire sans fin

R.-U. Sprenger 4

Les secteurs et les métiers de l'environnement

Croissance et emploi: les éco-industries J. Lonsdale 6*Énergie renouvelable: source d'emplois?* P. E. Metz 8*L'emploi dans le secteur de l'eau* D. Drouet 10*La gestion de l'environnement aux Pays-Bas* F. Evers 11*Valorisation du patrimoine et création d'emplois**L'expérience des Parcs naturels régionaux français* J.-L. Sadorge 12*Environnement: l'Europe à un carrefour* D. Jiménez Beltrán 14*Formation innovante et création d'emplois: les éco-conseillers*

G. Castadot 15

Dimensions nationale, régionale et locale

*Bilan de la catastrophe d'Aznalcóllar, Espagne**Le projet du Corridor vert de Guadiamar* J. L. Blanco Romero 18*Une synchronisation emploi-environnement à trouver**L'exemple de la Hongrie* A. R. Csanády 19*Créer des emplois verts dans les villes**L'exemple de Göteborg, Suède* J. Linder 20*Un exemple hors Europe: l'Australie**Initiatives de la Green Jobs Unit* H. Shortell 21

Stratégies et perspectives pour l'avenir?

La stratégie emploi-environnement de l'Union européenne

M. Wallström 22

Environnement, économie et emploi: l'intégration est-elle possible?

J.-P. Barde 24

Rôle et fonctions du bénévolat E. Redler 26*Le point de vue des syndicats* E. Gabaglio 27**L'environnement au Conseil de l'Europe 28****Les Agences nationales du Centre Naturopa 30**

Éditeur responsable

Eladio Fernández-Galiano

Conception et rédaction

Marie-Françoise Glatz

E-mail: marie-francoise.glatz@coe.int

Conseiller spécial de ce numéro

Rolf-Ulrich Sprenger

Collège d'Europe, Bruges, Belgique

Chef de la Division de l'environnement,

de l'économie régionale et des transports

IFO (Institut de recherche économique),

Munich, Allemagne

E-mail: sprenger@ifo.de

Maquette

Emmanuel Georges

Imprimeur

Bietlot - Gilly (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées et qu'une copie - exemplaire témoin - soit envoyée systématiquement à l'éditeur. Tous droits de reproduction des illustrations sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Depuis 1993 Naturopa est imprimé sur papier sans chlore.

© Couverture, fond: Fuste-Raga/Jerrican

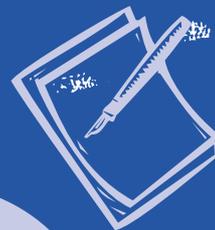
Vignette 1: Klein-Hubert/Bios

Vignette 2: Japack/Sunset

Vignette 3: Blue Eyes/Sunset



Emploi et environnement



Deux des problèmes les plus graves auxquels l'Europe est confrontée – le chômage et la dégradation de l'environnement – pourraient être considérablement atténués si les Européens, et notamment les dirigeants politiques et économiques, reconnaissaient vraiment la valeur de l'environnement et le véritable intérêt économique de la protection de la nature. Les pays de l'Europe occidentale sont de plus en plus sensibles à l'environnement mais y voient toujours une source de dépenses plutôt que de revenus, alors que les pays de l'Europe orientale estiment devoir choisir entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Il ne devrait pas y avoir de séparation entre le développement économique d'un État et la protection de ses richesses telles que le milieu naturel et les populations qui en dépendent directement. Finalement, toute croissance aux dépens de ces ressources précieuses sera de courte durée et néfaste à l'économie, à l'écosystème et aux populations directement concernées.

La nature doit être protégée mais les gens ont aussi besoin de travailler et de gagner de l'argent. Il est compréhensible que ceux qui n'ont ni emploi ni revenus décents ne veulent pas s'intéresser à des problèmes qui paraissent bien éloignés de leurs besoins et de leurs soucis quotidiens. Dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, le chômage et la pauvreté sont extrêmement préoccupants, alors que des problèmes urgents touchant l'environnement persistent et s'aggravent de manière inévitable. Les pays développés continuent de gaspiller les ressources naturelles, tandis que les pays en développement ont du mal à satisfaire des besoins élémentaires comme l'eau potable et la sécurité alimentaire. Alors que l'on n'a jamais eu autant conscience de la dégradation de l'environnement, les individus et les gouvernements continuent de considérer la protection de la nature dans les pays en développement comme un luxe et dans les pays développés comme un refus de la société de consommation et de l'économie de marché, plutôt que comme une condition nécessaire à notre survie. Les considérations environnementales se limitent souvent à des notes en bas de page dans les plans et programmes prioritaires des décideurs. Les intérêts de la nature et ceux de l'économie apparaissent conflictuels.

Cependant il s'agit d'un faux conflit qui – s'il n'est pas stoppé – risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour la planète. Contrairement à l'opinion commune, la politique de l'environnement et la bonne volonté peuvent être favorables à l'économie et l'emploi sans entraîner de pertes. Dans l'opposition permanente entre la croissance économique et la protection de l'environnement, la création d'emplois est

le principal facteur permettant de réconcilier les deux secteurs. Les exemples les plus évidents concernent les emplois créés dans l'écotourisme, les réserves, le recyclage et la gestion des déchets, ainsi que dans l'approvisionnement en eau et son traitement. Toutefois, de nombreux autres emplois durables peuvent être créés, indirectement liés à la protection de l'environnement et respectant le droit au travail. Il faut pour cela un renversement des valeurs tant dans les

esprits des responsables des gouvernements et des entreprises que dans les activités quotidiennes des citoyens, pour une reconnaissance de la valeur réelle de l'environnement, en tant qu'élément essentiel à la santé et à la croissance de l'économie et de la société. Tel est le message que s'efforce de diffuser dans le monde la Croix Verte Internationale, l'association de défense de l'environnement que je préside.



Tous les dirigeants et les citoyens de la planète se sont félicités des conclusions du Premier Sommet de la terre organisé à Rio de Janeiro, en 1992. Ils étaient enfin tous parvenus à se mettre d'accord sur l'impossibilité de séparer la protection de l'environnement et la croissance économique. La défense de l'environnement n'a rien d'idéaliste; elle doit contribuer à libérer l'énorme potentiel de création de revenus lié à la politique de l'environnement. L'évolution est lente mais il existe des solutions qui sont mises en pratique à l'échelle mondiale pour le bénéfice de chacun.

Le milieu naturel de l'Europe nécessite plus qu'une protection – il a besoin d'être reconstitué. Les rivières, les forêts, les montagnes et les zones humides ont beaucoup souffert des effets de la croissance économique sans précédent des dernières décennies. Aujourd'hui, la prise en compte insuffisante de l'environnement est à l'origine de catastrophes qui endommagent la nature mais détruisent aussi les conditions de vie de ceux qui vivent encore en harmonie avec celle-ci. La contamination des rivières peut détruire la vie des milliers de personnes qui en dépendent directement. L'exploitation abusive des forêts peut causer des inondations qui détruisent de vastes superficies de terres agricoles et même des habitations. Le manque d'intérêt et d'investissements pour la recherche de sources d'énergie de remplacement non seulement perpétue les problèmes de pollution mais, en outre, risque d'affecter nos conditions de vie si les combustibles fossiles deviennent trop chers ou trop rares. Cette situation n'est pas durable économiquement et ne peut qu'empirer si l'on ne désamorce pas les bombes écologiques à retardement qui menacent certaines régions d'Europe.

La protection et la restauration du milieu naturel de l'Europe et le passage à une croissance économique écologiquement durable nécessiteront des ressources financières et humaines considérables, qui pourtant seront minimes en comparaison de celles qui ont été consacrées au siècle dernier à des objectifs militaires et économiques. Il n'est pas possible non plus d'isoler les problèmes environnementaux de l'Europe de ceux du reste du monde. Les efforts consacrés à diminuer l'écart entre les riches et les pauvres dans le monde ne peuvent avoir que des effets positifs pour l'Europe. Ces changements nécessiteront une volonté politique et du courage, ou en d'autres termes, un grand projet. L'Europe a la chance de disposer des ressources humaines nécessaires en matière de main-d'œuvre, de savoir-faire et de connaissances. Il est temps maintenant que le continent européen investisse dans son avenir.

Mikhail Gorbatchev
Président
Croix Verte Internationale
160A route de Florissant
CH-1251 Conches-Genève
E-mail: secretariat@gci.ch
Web: <http://www.gci.ch>



L'emploi et l'environnement aujourd'hui

Protection de l'environnement et emploi: une histoire sans fin

L'Europe doit faire face à deux crises. En effet, au chômage massif et de longue durée s'ajoute une série de défis liés à la protection de l'environnement. Il convient donc de s'interroger sur la possibilité d'intégrer la politique de l'emploi et la politique environnementale de manière judicieuse pour toucher un «double dividende».

Compte tenu de l'actualité du thème, on peut avoir l'impression que les effets, réels et potentiels, de la protection de l'environnement sur l'emploi ne sont étudiés que depuis peu. Pourtant, cela fait déjà une trentaine d'années qu'avec plus ou moins d'intérêt, l'on en débat. Ce débat s'est en quelque sorte transformé en une histoire sans fin, qui comporte plusieurs chapitres.

1970: les débuts

À l'origine, c'est-à-dire au début des années 1970, lors de la mise en œuvre des premiers programmes d'assainissement écologique, leurs répercussions sur le marché du travail ne retiennent guère l'attention. Étant donné que l'Europe connaît alors le plein emploi, on se préoccupe davantage de savoir si la demande accrue de techniques et de services en matière de protection de l'environnement peut être satisfaite par le marché de l'emploi et si elle ne risque pas de déclencher une poussée inflationniste. Lorsque des productions sont interrompues en raison de la menace qu'elles font peser sur l'environnement, les salariés qui perdent leur emploi retrouvent rapidement du travail.

À partir de 1974: le *jobkiller*

La deuxième phase du débat commence avec le choc pétrolier de 1974 et la récession qui l'accompagne. Face à l'augmentation du chômage, la politique de protection de l'environnement - comme d'ailleurs les politiques sociale et fiscale - est attaquée de toutes parts. Le patronat et les syndicats qualifient la politique environnementale de *jobkiller* car ils l'accusent de ralentir la croissance économique, d'entraver les investissements et de provoquer des fermetures d'entreprises. Au contraire, les «bureaucrates» de l'environnement et les associations présentent les premières études sur le sujet, qui montrent que les mesures de protection de l'environnement se traduisent finalement par des effets plutôt positifs sur l'emploi et offrent de nombreuses possibilités de création d'emplois.

1980: premières tentatives d'intégration

Les années 1980 - la troisième phase du débat - se caractérisent par une meilleure concrétisation des débats et par les premières tentatives d'intégration des deux politiques. Entre temps, plusieurs pays ont consacré de vastes études aux conséquences réelles de la politique environnementale sur l'emploi. Selon ces études, la protection de l'environnement occupe jusqu'à 3% des actifs. En outre, les changements structurels préconisés par la politique environnementale ont contribué à la création d'éco-industries. Par ailleurs, rien ne prouve de manière convaincante que les réglementations environnementales soient responsables - entièrement ou en partie - de suppressions d'emplois. Dans l'ensemble, tout le monde s'accorde à dire que les mesures de protection de l'environnement créent des emplois mais que ceux-ci sont peu nombreux. Dans les années 1980, compte tenu de ce jugement

globalement positif, quelques pays européens mettent en œuvre, dans le domaine de l'environnement, des programmes conjoncturels de croissance favorables à l'emploi - qui se traduisent surtout par des investissements dans la protection de l'environnement -, des programmes de création d'emplois subventionnés par l'État et des mesures relatives à l'emploi qui sont axées sur l'offre (formation initiale et continue, création d'entreprises, par exemple).

1990: la situation de l'emploi

La quatrième phase du débat, qui commence au début des années 1990, ne s'accompagne pas seulement d'une nette augmentation du chômage en Europe mais aussi de la persistance de certains problèmes d'environnement et de la prise de conscience qu'il est nécessaire de protéger le climat. Ces circonstances raniment le débat, en lui donnant toutefois un ton de plus en plus sceptique, voire critique.

En effet, compte tenu de la mondialisation et de ses conséquences néfastes sur le marché du travail, le maintien des emplois est devenu l'un des principaux objectifs sociaux. Cependant, dans la plupart des pays européens, l'amélioration de la protection de l'environnement n'est plus une priorité. Les industriels, qui jugent son coût trop élevé, réclament une pause, c'est-à-dire une suspension ou même une suppression, des obligations et des taxes relatives à l'environnement. Selon eux, un rejet de la demande de déréglementation en matière de politique environnementale pourrait entraîner des pertes d'emplois.

Parallèlement, on observe nettement une désillusion et un certain scepticisme à l'égard des effets favorables de la protection de l'environnement sur l'emploi. Ce sentiment est lié à l'échec de l'intégration de la politique environnementale et de la politique de l'emploi, qui jusqu'ici a eu recours la plupart du temps à des mesures d'origine macroéconomique (imposées d'en haut). Le niveau élevé des déficits publics et la nécessité de satisfaire aux critères de Maastricht pour réaliser l'union monétaire européenne empêchent les États d'établir d'autres programmes de dépenses en faveur de l'environnement. Par ailleurs, la politique keynésienne de stimulation de la demande n'a pas d'effets durables et n'atteint pas les groupes, les secteurs et les régions les plus touchés par le chômage. Les mesures de création d'emplois dans le domaine de l'environnement - dans les nouveaux *Länder* allemands, par exemple - ne favorisent guère l'accès des chômeurs à un véritable emploi non subventionné et la politique concernant le marché du travail, qui est axée sur l'offre, n'a pas non plus d'effets bénéfiques notables. Le gel progressif de la législation relative à la politique environnementale dans l'UE entraîne, pour les éco-industries, une nette diminution des effets de stimulation de la demande, qui ne peut être compensée par des exportations. De plus, la tendance à une production ou à des produits intégrés dès le départ du point de vue environnemental fait par conséquent disparaître de nombreux emplois en aval dans le domaine de la protection.

Dans ce contexte d'augmentation du chômage et de désintérêt pour la politique environnementale, une nouvelle relation s'est établie entre la politique de l'emploi et celle de l'environnement. Les responsables de la politique de l'emploi invoquent de plus en plus souvent les possibilités de création d'emplois dans le domaine de l'environnement pour imposer leurs programmes. Les associations écologistes et les ministères de l'Environnement essaient de leur côté de donner davantage de poids à leurs revendications en s'appuyant sur les prévisions faisant état d'effets importants sur l'emploi. On observe donc une relation presque symbiotique entre les deux domaines politiques, fondée sur des bénéfices mutuels.

Des priorités bien identifiées

Compte tenu de cette évolution, le débat sur ce thème entre dans une nouvelle phase à la fin des années 1990.

L'intégration de la politique environnementale et de la politique de l'emploi, ainsi que la prise en compte d'aspects liés à l'environnement et à l'emploi dans tous les autres domaines politiques, figure désormais parmi les priorités de la politique de l'UE (voir notamment le traité d'Amsterdam, la communication de la Commission COM/97/592 final et les directives de l'UE concernant la politique de l'emploi).

Le Livre blanc de M. Delors, intitulé *Croissance, compétitivité et emploi*, préconise de mener une réforme fiscale radicale de type écologique, qui consisterait à ne plus taxer le travail, sur lequel pèsent déjà de lourdes charges, mais plutôt à taxer l'environnement et les ressources surexploités. Ces propositions sont déjà mises en œuvre, bien que timidement, en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Même si l'on met de grands espoirs dans la tentative des autorités de mener une réforme fiscale verte qui produirait un «double dividende», de nombreuses initiatives sont prises par la base dans le but d'intégrer, aux niveaux local et régional, les politiques économique, de l'emploi et de l'environnement. Des réseaux consacrés à la protection de l'environnement, des initiatives de groupe, des centres de compétence, des projets locaux liés à l'Action 21 ou encore des initiatives locales et des pactes territoriaux concernant l'environnement et l'emploi laissent présager un développement de l'initiative individuelle et donc un engagement durable des acteurs locaux. Toutes ces actions symbolisent aussi les efforts visant à assurer un développement durable au niveau régional.

Enfin, il convient de s'interroger sur le rôle que joueront la protection de l'environnement et l'emploi, pris dans le sens de travail rémunéré, dans le processus de mondialisation et d'individualisation. Ce processus s'accompagne de toute évidence d'une réduction massive du nombre d'emplois et du volume des biens matériels, et d'une remise en question de la protection sociale, des droits sociaux et des pouvoirs des salariés. Au cœur du débat se trouvent l'augmentation persistante du chômage massif et de longue durée et les difficultés d'accès à une activité rémunérée (et donc à un revenu, à la protection sociale, à une identité et à un statut). Le rôle que pourrait jouer la protection de l'environnement dans la recherche de nouvelles formes d'activité rémunérée et d'initiative civique marquera donc les prochains chapitres de cette histoire sans fin sur le thème «protection de l'emploi et environnement»...

Rolf-Ulrich Sprenger

Collège d'Europe, Bruges, Belgique

Chef de la Division de l'environnement, de l'économie régionale et des transports

IFO (Institut de recherche économique)

Poschingerstr. 5

D-81679 München

E-mail: sprenger@ifo.de

Web: <http://www.ifo.de>

Les secteurs et les métiers de l'environnement

Croissance et emploi: les éco-industries

Ne vous êtes-vous jamais demandé quelle catégorie d'entreprise fabrique les équipements qui réduisent la pollution produite par les usines ou les incinérateurs? Ne vous êtes-vous jamais interrogé sur le type de société qui publie les rapports dont la presse rend compte? N'avez-vous jamais imaginé ce que l'on fait de vos déchets domestiques? Sont-ils emportés à la décharge, incinérés ou transformés en matériaux de recyclage pouvant réapparaître sous forme d'un nouveau produit? Toutes les entreprises qui font ce travail appartiennent à l'éco-industrie. Dans le présent article, je me propose d'exposer d'une façon un peu plus détaillée ce que comprend ce vaste secteur en expansion. J'évoquerai ensuite les incidences de l'éco-industrie sur l'économie de l'Union européenne et la manière dont le secteur en question se développe en tant que source importante d'emplois verts.

Que sont les éco-industries?

L'OCDE et Eurostat ont publié récemment une liste définitive¹ des éco-industries. Ces dernières sont définies comme «des activités qui produisent des biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air et des sols, ainsi que les difficultés relatives aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Cela recouvre les techniques, produits et services «propres» permettant de réduire les risques pour l'environnement et la consommation énergétique». Cette liste énumère également les équipements et services relatifs à l'énergie renouvelable et à la rentabilité énergétique.

Aux termes de cette définition, les éco-industries se répartissent en plusieurs catégories, selon leurs équipements, leurs activités de construction et les services qu'elles dispensent en matière de gestion de la pollution, de techniques propres et de gestion des ressources. Cela couvre donc les sociétés qui fournissent équipements et services dans des domaines tels que le traitement des eaux usées, la lutte contre la pollution atmosphérique, l'optimisation des opérations, la surveillance de l'environnement (notamment avec des équipements appropriés), les services d'ingénierie et de consultation, les services analytiques, les services des eaux, la reconstitution des ressources et les sources d'énergie renouvelable.

Les éco-industries dans l'Union européenne

Cette définition vaut manifestement pour un grand nombre d'entreprises et d'organisations. Quel est donc l'impact des éco-industries sur l'économie de l'Union européenne? Étant donné le nombre de sociétés inscrites auprès des associations commerciales en rapport avec l'environnement, répertoriées dans les annuaires de commerce et enregistrées par les ministères, on sait que l'éco-industrie comprend environ 30 000 entreprises, grandes ou petites, et que ces dernières emploient au total plus d'un million de personnes. Si l'on considère l'ensemble des éco-industries et des emplois associés aux techniques propres, aux sources d'énergie renouvelable, au recyclage des déchets, à la protection de la nature et des paysages, ainsi qu'à la rénovation écologique des zones urbaines, on constate qu'au sein de l'Union européenne, il existe jusqu'à trois millions et demi d'emplois² potentiellement «verts».

Ajoutons, à titre comparatif, que dans l'Union européenne, la construction automobile emploie environ un million de personnes (ce qui fait d'elle le plus grand employeur communautaire à effectifs stables) et l'industrie chimique environ 450 000.

En outre, le secteur considéré est important en termes monétaires, puisqu'il fournit environ 100 milliards d'euros d'équipements et de services par an afin de satisfaire la demande mondiale. Sur ce chiffre, les services rapportent 60 milliards d'euros et les équipements 40 milliards. Au sein de l'Union européenne, les investissements dans les équipements et services en rapport avec l'environnement s'élèvent chaque année à 35 milliards d'euros environ. La plus grosse dépense, et de loin, est consentie pour le traitement des eaux usées (42% en valeur), suivi par la gestion des déchets (29%) et par la lutte contre la pollution atmosphérique (19%).

Dans l'économie de l'Union européenne, cela produit manifestement des réactions en chaîne se traduisant par des profits pour le bâtiment (18 milliards d'euros), le secteur des biens d'investissement (15 milliards d'euros) et les services associés (3 milliards d'euros). Au total, chaque milliard d'euros investi dans les équipements et services en rapport avec l'environnement suscite 1,6 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement et la création de 30 000 emplois directs par les entreprises qui investissent dans l'environnement. Celles-ci ont souvent besoin d'employer un personnel consciencieux, par exemple pour conduire au jour le jour les opérations de traitement des effluents ou pour mettre en place et entretenir un système de gestion de l'environnement.

Fusions dans l'éco-industrie

Les éco-industries nationales des États membres de l'Union européenne présentent entre elles des analogies de structures, bien que l'on puisse discerner en premier lieu - au sein de chacune - des particularités reflétant tel équilibre et telle manière d'aborder la politique nationale de l'environnement et en second lieu - d'un pays à l'autre - des variations dans le détail de la structure économique. Sur un plan général, c'est l'Europe du Nord (l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Scandinavie par exemple) qui possède la majeure partie des éco-industries de l'Union européenne. Les éco-industries n'en sont pas moins authentiquement internationales et l'on assiste dans toute l'Union à la rapide fusion, par exemple, d'entreprises qui proposent des équipements de traitement des eaux usées et une gestion des eaux, le but étant d'accroître leur part sur des marchés éco-industriels mondiaux en pleine expansion. C'est ainsi que l'Europe centrale et orientale et l'Asie du Sud-Est sont deux des régions où l'on s'attend à la plus forte croissance des éco-industries au cours des 10 prochaines années. Les États candidats à l'adhésion - tels que la Pologne et la République tchèque - devront beaucoup investir dans la prévention de la pollution et les techniques de lutte pour satisfaire aux critères rigoureux définis par les directives de l'Union européenne sur l'environnement.

Bien que le secteur éco-industriel devienne plus mature et que le nombre de ses sociétés soit voué à diminuer, la croissance prévue de la demande d'équipements et de services en rapport avec l'environnement devrait compenser cette diminution, dans une certaine mesure, en stimulant l'apparition de sociétés, produits et services nouveaux, et en créant davantage d'emplois, notamment dans la partie du marché occupée par les techniques de pointe. Parmi les produits figureront la maîtrise des opérations, les techniques de surveillance innovantes et les équipements relatifs aux sources d'énergie renouvelable. On observera également un recours accru à l'automatisation, ainsi qu'à des opérations propres destinées à réduire le plus possible les émissions à la source et les coûts.

Conduite du marché

Au sein de l'Union européenne, la Commission européenne aide à stimuler les nouvelles méthodes de prévention et de réduction de la pollution en élaborant et en appliquant une législation sur l'environnement. Par exemple, la Directive sur les sites d'enfouissement des déchets vise à stimuler la mise au point de techniques de recyclage et de compostage dans toute l'Union européenne. L'impôt sur l'énergie qu'il est proposé d'instituer pour l'ensemble de l'Union pourrait permettre la création d'un demi-million d'emplois³, en partie grâce à une réduction de l'impôt sur le revenu (ce qui contribuera à sauvegarder des emplois et à en stimuler la création), mais aussi grâce aux investissements qui se concentreraient davantage sur des équipements et services rentables en termes énergétiques. De telles mesures stimuleront inmanquablement la poursuite de la croissance des éco-industries.

Jonathan Lonsdale
Consultant
Environmental Technology & Markets Group
ECOTEC Research & Consulting Ltd⁴
28-34 Albert Street
GB-Birmingham B4 7UD
E-mail: jonathan_lonsdale@ecotec.co.uk

¹ *The Environment Industry Manual*, OECD/Eurostat, nov. 1998 (Doc. Eco-Ind/98/1)

² Eurostat - pour le rapport 1997 de l'Union européenne sur l'emploi

³ Green Jobs - Sustainable Job Creation in the European Union, Central Workers Union, Danemark, août 1999

⁴ La base de données relatives aux éco-industries, qui pourra bientôt être consultée sur Internet et qu'ECOTEC Research & Consulting Ltd a élaborée pour la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, permettra à ses utilisateurs d'accéder à des informations sur 7 000 entreprises de l'Union européenne qui produisent et vendent des équipements et services en rapport avec l'environnement.

Énergie renouvelable: source d'emplois ?

Notre société et ses secteurs économiques ont toujours fait preuve de dynamisme. Le *business-as-usual* (routine des affaires) dont il est beaucoup question n'existe qu'en théorie et dans les rêves des naïfs qui cherchent simplement à poursuivre ce qu'ils ont toujours fait. Telle est, pour des raisons évidentes, l'attitude ordinaire des personnes et entreprises jouissant d'une aisance relative. Heureusement, bien des gens se montrent créatifs et font tout leur possible pour corriger les effets secondaires des activités économiques, ainsi que pour répondre aux besoins non encore satisfaits des nombreux déshérités de la planète.

De la nourriture, de l'eau et de l'énergie en quantité suffisante figurent parmi ces besoins mondiaux, dont la satisfaction exige bien davantage qu'une démarche fondée sur le *business-as-usual*. Dans cet article, l'accent est mis sur l'énergie mais il va de soi que celle-ci est un facteur crucial pour la résolution de tous ces problèmes complexes. Avec suffisamment d'énergie, il est possible d'obtenir des récoltes plus abondantes, davantage d'eau potable, de prévenir la pollution et de recycler les matériaux.

Qu'est-ce qu'une source d'énergie renouvelable?

Plusieurs techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelable sont connues et employées depuis des siècles. La révolution industrielle a été alimentée par les sources d'énergie fossile, ce qui - après une longue période de latence - devait provoquer deux effets secondaires dans l'écosystème.

Le premier est la raréfaction des produits combustibles, que le Club de Rome a annoncée de manière convaincante en 1972.

Le second est l'accumulation des gaz de combustion dans l'atmosphère, selon la prédiction qu'Arrhenius avait formulée en 1887 et que l'on prend au sérieux depuis plus de 10 ans.

Les deux crises énergétiques et le rapport du Club de Rome, en particulier, ont suscité la recherche intense de techniques modernes d'exploitation des sources d'énergie renouvelable.

Je pense, comme de plus en plus de personnes, que l'Europe - comme le reste du monde - accédera dans l'avenir à l'autosuffisance en énergie renouvelable. Or, cet avenir n'est éloigné que de 30 à 50 ans si l'on commence à le préparer aujourd'hui. Pour comprendre cela, il faut bien voir que l'énergie présente deux volets qui peuvent être modernisés: la production et l'utilisation. L'énergie renouvelable est généralement associée au soleil, au vent et à d'autres sources que la nature renouvelle sans cesse, par opposition à l'énergie issue de combustibles nucléaires et fossiles rares et polluants.

Sur l'utilisation de l'énergie, on sait, grâce aux révélations d'Amory Lovins, que la source d'énergie renouvelable la plus propre et la plus importante de toutes est celle qui se calcule en «négawatts», soit en mégawatts économisés, et qu'elle présente un énorme potentiel de rentabilité énergétique! Cela signifie qu'avec une maison bien isolée, bien orientée par rapport au soleil et équipée de façon rationnelle de réfrigérateurs, d'éclairage, d'un équipement informatique et d'un poste de télétravail, ainsi qu'avec des déplacements en train plutôt qu'en avion, il est possible de réduire la demande d'énergie dans une mesure telle que la production équilibrée d'énergie solaire pourra s'obtenir plus tôt, plus facilement et à moindres frais.

Quels types d'emplois?

Il est évident que la recherche et les capacités de mise au point et de production sont créatrices d'emplois. La question de savoir si l'actif représenté par cette création d'emplois l'emporte ou non sur le passif, auquel est assimilé le recul de secteurs économiques anciens, a longtemps été au cœur des controverses et incertitudes politiques. Bien sûr, la tendance déjà connue du *business-as-usual* de réduire les effectifs dans les mines de charbon et les opérations de production présentant un médiocre rendement énergétique sera accélérée. En revanche, le processus d'innovation engendrera sans cesse de nouveaux produits et services et des emplois correspondants.

Plusieurs études d'instituts économiques ont été effectuées au sujet de ce rapport «croissance-contraction»; elles sont généralement fondées sur des trains de mesures spéciales visant des buts environnementaux ou économiques d'ordre quantitatif. La plupart révèlent l'existence d'un modeste effet positif en matière d'emploi. Ce résultat a été confirmé il y a peu par l'agence de consultations Prognos - qui se présente comme «conservatrice» - dans une étude qui comparait également plusieurs travaux antérieurs de même nature. Les études en question prédisent une forte croissance du bâtiment, de la construction mécanique, incluant des dispositifs reposant sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, ainsi que du secteur des transports, dont le train et le bus.

Les emplois eux-mêmes ne peuvent être identifiés avec précision, surtout dans la fabrication de produits à rentabilité énergétique accrue et dans les services. Il est exceptionnel qu'un ouvrier du bâtiment ait pour seul travail d'installer des matériaux isolants dans les murs, les planchers et le toit des maisons et immeubles, ainsi que de fixer des chauffe-eau solaires sur les toits, car en général, ce métier comporte aussi d'autres tâches. Un spécialiste en production ou entretien de dispositifs photovoltaïques peut - si l'on veut - être considéré comme s'intégrant pleinement au secteur des sources d'énergie renouvelable. Par contre, un conducteur de bus est-il dans ce cas seulement si tous ses passagers roulaient auparavant en voiture individuelle? Quant à l'employé d'un parc de loisirs «tropical» situé en Europe du Nord ou d'un centre de loisirs urbain, occupe-t-il un emploi vert pour la seule raison qu'en l'absence du parc ou centre en question, tous les vacanciers le fréquentant auraient passé leurs vacances dans un pays tropical où ils se seraient rendus en avion?

Quels mécanismes sont utiles?

Comme ce qui précède le montre bien, il n'est possible d'évaluer que *grosso modo* l'incidence nette sur l'emploi des mesures de sauvegarde du climat, d'autant plus que celles-ci peuvent avoir en la matière des effets indirects beaucoup plus importants que leurs effets visibles et directs. L'intégration des objectifs de la politique de l'environnement dans la totalité des politiques sectorielles créera sans nul doute beaucoup plus d'emplois nouveaux que l'éco-industrie. Ce n'est que justice car seule cette intégration permettra la prévention véritable et tant souhaitée de la pollution, tandis que l'éco-industrie peut seulement «nettoyer» ce qu'il n'a pas été possible d'empêcher.

Certains mécanismes politiques permettent d'élaborer les mesures incitatives souhaitées pour cette intégration dans tous les secteurs, d'éviter la protection sectorielle et d'échapper à l'«effet de rebond». Ils ne prescrivent ni des techniques, ni des schémas de consommation, mais ils aident à fixer pour la toute première fois les prix commerciaux de «facteurs annexes», stimulant ainsi la consommation de ces derniers. On se rend compte de plus en

plus qu'aux fins des programmes de libéralisation commerciale en cours de réalisation, les instruments du marché ou, plutôt, les instruments d'amélioration du marché sont beaucoup plus efficaces et rentables que les démarches régulatrices classiques fondées sur le dirigisme.

Si rien n'était fait en haut lieu afin d'assurer cette juste détermination des prix, ce serait désastreux pour la gestion de nos facteurs annexes d'ordre social et environnemental, car des prix trop bas pour l'usage de la richesse que représente l'environnement collectif stimuleraient une surconsommation encore plus importante qu'auparavant et l'on ne verrait pas se concrétiser les avantages sociaux attendus des nouveaux emplois. Ne serait-ce que pour créer des emplois durables, nous avons grand besoin d'un courage et d'une action politiques fondés sur la confiance dans l'innovation.

Paul E. Metz

Directeur exécutif

E⁵ - European Business Council for a Sustainable Energy Future

Stalen Enk 45

NL-6881 BN Velp

E-mail: e5-energy@worldmail.nl

Web: <http://www.e5.org>

L'emploi dans le secteur de l'eau

Le secteur de l'eau constitue, avec celui des déchets, l'une des deux composantes principales des activités relatives à l'environnement (40% environ du total des emplois chacune). Au sein de l'Union européenne, le secteur de l'eau emploie environ 500 000 personnes, soit 0,4% de la population active.

Des employeurs très divers

Les activités de l'eau mobilisent des producteurs de biens et services (PME, grands groupes, organismes publics), de même que des instances administratives de planification et de régulation (ministères, agences de bassin, collectivités territoriales, etc.).

Hors activités administratives, les emplois concernés sont donc à la fois de type «manufacturier» (production d'équipements hydrauliques), technologique (développement de process de traitement des pollutions, etc.), mais aussi des emplois tournés vers la conception, la construction et l'exploitation d'infrastructures et de systèmes, parfois à très grande échelle (barrages, adductions et réseaux, systèmes satellitaires d'observation, etc.).

Répartition des emplois par type d'employeur¹

• Fabricants d'équipements	20 - 25%
• Exploitants de services (opérateurs publics ou privés)	30 - 40%
• Laboratoires de R&D	2 - 3%
• Sociétés d'ingénierie, études, conseil	4 - 8%
• Entreprises de construction, installation d'équipements	15 - 20%
• Administration du secteur (organismes publics)	15 - 20%

Les années à venir vont être marquées par différentes évolutions ayant des répercussions sur l'emploi: place relative accrue de certaines catégories d'employeurs, renouvellement des métiers, etc. Quelques-uns de ces aspects sont évoqués ci-après.

La montée en puissance des opérateurs privés

Bien que les services publics locaux restent dominants à l'échelle mondiale pour la distribution d'eau et l'assainissement des villes (92% de la population urbaine desservie), en l'espace d'une décennie, la place des opérateurs privés a doublé.

Place des gestionnaires privés sur les marchés urbains de l'eau (en % de la population totale desservie)²

	1988	1998
• Europe occidentale	10%	22%
• Europe centrale et orientale	0%	1%
• Amérique du Nord	12%	15%
• Amérique latine	0%	12%
• Afrique et Proche-Orient	< 1%	1%
• Asie, Australie	0%	1%

L'offre privée s'est structurée autour d'une douzaine de groupes qui se développent aujourd'hui sur le marché mondial. Les premiers d'entre eux emploient plusieurs dizaines de milliers de salariés dans des conditions (statuts, perspectives de carrières, etc.) qui diffèrent fortement de celles qui prévalent au sein des services publics locaux.

Le renouvellement des métiers

La répartition des emplois par catégorie professionnelle peut être actuellement évaluée comme suit³:

- dirigeants et cadres supérieurs: 8 - 10%,
- agents de maîtrise, techniciens: 15 - 20%,
- employés: 30 - 35%,
- ouvriers qualifiés: 30 - 35%,
- ouvriers non qualifiés: 5 - 10%.

Au niveau des spécialisations techniques, des changements profonds sont attendus. Dans le cas de la métrologie par exemple, la nécessité de mesurer des paramètres de pollution en nombre croissant, dans des milieux aquatiques très divers, impose l'utilisation de techniques et procédures nouvelles. De plus, l'importance du traitement des informations (mise en place de bases de données géographiques, etc.) s'accroît.

Autre exemple: les préoccupations de préservation des ressources (maintien des débits de certaines rivières, exploitation plus rationnelle des nappes phréatiques, etc.) vont modifier les conditions de gestion de l'eau dans les villes et dans les entreprises industrielles et agricoles. Des compétences nouvelles vont être mobilisées: certains industriels font ainsi déjà appel à des prestataires extérieurs pour réorganiser et gérer l'ensemble des flux (eaux de process, effluents, etc.).

Simultanément les métiers liés à l'organisation, ainsi qu'aux aspects économique, juridique et financier, voient leur place progresser (nécessité, par exemple, de montages financiers associant capitaux privés et publics), de sorte que le secteur de l'eau illustre sous de multiples formes les transformations engagées plus généralement dans le domaine des activités de l'environnement.

Dominique Drouet
Directeur
Société Recherche Développement International
10 rue Saint Marc
F-75002 Paris
E-mail: r.d.i@wanadoo.fr

¹ Source: estimation RDI, d'après enquêtes dans les pays de l'OCDE

² Source: RDI

³ Source: estimation RDI, d'après enquêtes dans les pays de l'OCDE

La gestion de l'environnement aux Pays-Bas

Le lien entre nature et emploi n'est pas évident, bien au contraire. Dans les véritables réserves naturelles, toutes sortes de phénomènes se produisent de manière spontanée, sans aucune intervention humaine. Ainsi, les hauts sommets suisses comme la toundra russe sont des milieux naturels extrêmement précieux en tant que tels, mais ne génèrent pas d'emplois. Les choses se présentent tout autrement dans un petit pays comme les Pays-Bas, qui est très peuplé et compte de nombreuses villes, automobiles et têtes de bétail.

Aux Pays-Bas, la nature a été, en grande partie, façonnée par l'homme. On le voit bien aux petites entités paysagères modelées au cours des siècles, à des époques où la main-d'œuvre ne coûtait pas cher. C'est la raison pour laquelle dans de nombreux cas, la conservation des paysages exige encore de nos jours une main d'œuvre abondante, sauf, bien sûr, s'il s'agit de paysages pratiquement naturels - comme les tourbières, les vasières à l'extérieur des digues et les forêts dont l'exploitation a cessé - qui peuvent être livrés à eux-mêmes.

Une main d'œuvre importante

Par contre, toutes les propriétés rurales, avec leurs jardins, leurs allures de parcs, doivent être entretenues à longueur d'année, à l'instar des prairies riches en espèces végétales diverses, que les oiseaux affectionnent. Elles aussi ont besoin d'attention, d'entretien, d'un effort de conservation constant, faute de quoi elles finiraient par se couvrir d'une véritable brousse et perdraient leur intérêt pour la flore et/ou la faune. Nous sommes donc en présence d'une spirale ascendante: plus on tend vers un paysage aménagé par l'homme, plus il faut de main-d'œuvre pour en préserver les spécificités - constamment, année après année.

En matière de conservation de la nature, la main d'œuvre nécessaire est fonction non seulement du type de terrain, mais aussi de la taille des espaces en question. Aux Pays-Bas, l'espace naturel est morcelé en une multitude de petites unités. Natuurmonumenten (association néerlandaise pour la sauvegarde de la nature) ne dénombre pas moins de 350 zones différentes sur ses 82 000 hectares. Si certaines sont assez étendues (ce qui veut dire, aux Pays-Bas, jusqu'à 5 000 hectares), il s'agit le plus souvent de secteurs de quelques dizaines d'hectares à peine, parfois même moins.

Il est clair qu'à cette échelle, l'influence de l'environnement non naturel est considérable. C'est pourquoi la protection des valeurs spécifiques de chaque site exige une étroite consultation des habitants du voisinage. De plus, qu'en est-il de l'aménagement de l'environnement, de la gestion des eaux, des problèmes d'environnement dus aux exploitations agricoles? Il faut beaucoup de personnel pour s'occuper de toutes ces questions: des employés à la conservation de la nature mais également dans les nombreuses administrations concernées. Un parallèle avec une armée peut être établi: pour un seul soldat en première ligne - le responsable de la gestion de l'environnement naturel sur le terrain -, il faut toute une gamme de moyens logistiques en arrière-plan.

Aux Pays-Bas, la gestion des réserves naturelles poursuit aussi des objectifs annexes tels que la production de bois. C'est le cas des activités du Staatsbosbeheer (Office national des forêts) qui est, avec ses 240 000 hectares, le plus grand organisme de conservation de la nature du pays. À l'évidence, la sylviculture crée des emplois, tout comme les activités de loisirs. Dans un pays aussi peuplé que les Pays-Bas, les loisirs et la sauvegarde de la nature sont de plus en

plus liés. Toutefois, cela exige que le grand public soit sensibilisé de manière adéquate; négliger cet aspect conduirait à tuer la poule aux œufs d'or.

Emplois dans le secteur nature

Aux Pays-Bas, les deux principaux organismes de conservation de la nature obtiennent des résultats remarquables au regard des normes européennes. Le Staatsbosbeheer emploie 1 050 personnes et l'association Natuurmonumenten (qui, soit dit en passant, compte 950 000 adhérents) 550; en fait, tous ces emplois verts montrent la voie à suivre pour permettre à la nature de survivre dans un petit pays.

Enfin, n'oublions pas les emplois induits en dehors des réserves naturelles. Les loisirs et le tourisme affichent de très bons résultats; aux emplois directement créés, comme dans les hôtels, les campings et la restauration, viennent s'ajouter les effets indirects sur l'emploi dans des domaines tels que la construction, la circulation, les transports et l'information. Cet aspect est capital dans la perspective européenne Natura 2000!

Frans Evers
Directeur général
Association Natuurmonumenten
Noordereinde 60
NL-1243 JJ 's-Graveland
E-mail: E.Schumm@Natuurmonumenten.nl
Web: <http://www.natuurmonumenten.nl>

Valorisation du patrimoine et création d'emplois

L'expérience des Parcs naturels régionaux français

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 pour contribuer à la fois à la préservation et au développement économique des espaces les plus sensibles du territoire français. Cela signifie que les Parcs n'opposent pas protection au développement mais construisent une stratégie de développement local sur la valorisation du patrimoine.

Trois concepts-clés

Pour ce faire, ils s'appuient sur trois concepts-clés: un territoire, un projet, un contrat.

Un territoire

Les limites du Parc naturel régional reposent sur des critères patrimoniaux: naturels, culturels, historiques et paysagers.

Un projet

Fondement même du concept, le projet du territoire est inscrit dans une charte pour 10 années. Celle-ci est établie à partir de l'inventaire des atouts et des contraintes du territoire, qu'ils soient patrimoniaux ou socio-économiques.

Un contrat

La charte une fois élaborée a valeur contractuelle. Elle est approuvée par l'ensemble des collectivités territoriales concernées, puis classée par décret sur proposition du ministre de l'Environnement pour une durée de 10 ans.

Les 38 Parcs naturels régionaux français sont aujourd'hui présents dans pratiquement toutes les régions françaises, couvrent plus de 10% du territoire français et représentent environ 3 millions d'habitants.

Cinq missions

La loi confie aux Parcs naturels régionaux cinq missions:

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- contribuer à l'aménagement du territoire;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines.

Pour mettre en œuvre ces missions, ils interviennent dans le cadre d'une structure juridique publique autonome, dirigée par les élus locaux et ayant à sa disposition une équipe technique pluridisciplinaire, compétente dans les domaines prévus par la charte du Parc.

Les techniciens des Parcs sont biologistes, architectes, agronomes, spécialistes du tourisme, de la pédagogie, économistes, forestiers, etc., ces compétences étant adaptées aux besoins de chaque territoire.

Un atout pour le développement local

Le fait de classer un territoire en Parc naturel régional lui confère immédiatement une image positive auprès du grand public qui devient aussitôt un atout en matière de développement local, et ce pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, il s'agit d'un système «à double clé»: initiative locale et classement national. Sans volonté locale forte, il n'y aurait pas la possibilité de protéger le patrimoine de manière crédible à une aussi large échelle que celle des Parcs naturels régionaux car il serait impossible de recueillir l'accord des habitants du territoire sur un projet imposé par l'État. D'un autre côté, le décret de classement de l'État donne une valeur juridique à la procédure.

Ensuite, cette crédibilité en matière de protection devient immédiatement un atout touristique. Selon un phénomène bien connu, qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes aux gestionnaires, le fait de protéger un territoire lui confère une attractivité nouvelle auprès des visiteurs.

Par ailleurs, l'effet du classement ne se limite pas au tourisme. La marque «Parc naturel régional» est une marque déposée, propriété du ministère de l'Environnement. Au moment du classement du territoire par décret, l'organisme de gestion du Parc devient délégataire de la marque et acquiert le droit de l'accorder aux acteurs économiques du Parc, moyennant un cahier des charges correspondant à des critères précis. Ceux-ci, qu'ils soient producteurs de biens ou de services, peuvent donc utiliser cette marque comme instrument de valorisation et profiter de la bonne image du territoire.

Enfin, l'effet du classement est également un élément de distinction du territoire, qui n'est plus seulement une zone rurale marginalisée mais devient un territoire reconnu et donc d'exception. C'est un élément de fierté et donc de dynamisation des acteurs du territoire.

Un rôle de maintien de l'emploi

Pour toutes ces raisons, une étude réalisée en 1996 sur l'emploi et les Parcs naturels régionaux a montré que ces derniers jouent un rôle majeur de stabilisation et de maintien de l'emploi dans des zones rurales. En effet, ils sont à la fois employeurs (emplois directs), investisseurs et acheteurs de biens et services (emplois indirects), initiateurs de projets (emplois induits).

Compte tenu que les emplois induits ont une pérennité intrinsèque, même si au fil du temps leur nombre tend à s'éroder, on en déduit que les Parcs naturels régionaux ont généré pour l'année de l'étude entre 18 000 et 30 000 emplois qui auraient duré un an. Ce résultat met surtout en évidence la très bonne efficacité des Parcs, si l'on rapporte ces emplois créés ou maintenus au budget total des Parcs naturels régionaux.

Des laboratoires vivants du développement durable

Consciente de cet enjeu, la Fédération des Parcs mène actuellement, dans le cadre d'un programme européen ADAPT, une démarche inter-Parcs de réflexion et d'expérimentations conduites au sein des huit Parcs pilotes destinée à:

- renforcer les liens avec les entreprises naturellement interlocutrices des Parcs. Il s'agit de travailler à la reconnaissance, à la valorisation et à l'amélioration de l'image, de la qualité des produits et services et de leur adéquation avec la charte du Parc. En d'autres termes, la démarche consiste essentiellement à optimiser une stratégie de différenciation choisie par ces entreprises sur leur marché;
- initier des habitudes de travail avec de nouvelles entreprises (PME/PMI de tous secteurs), plus particulièrement avec celles exerçant une activité de production, et engager des démarches d'envergure sur des thématiques peu travaillées.

En s'appuyant sur leur approche patrimoniale, les Parcs ont tout à gagner à renforcer leur culture d'entreprise et leur compétence spécifique en matière de développement économique. En expérimentant tous les jours l'idée, maintenant universellement reconnue depuis le sommet de Rio, selon laquelle la protection de la nature passera à l'avenir par une implication des acteurs économiques et sociaux, les Parcs naturels régionaux français constituent 38 laboratoires vivants du développement durable.

Leur expérience montre que préserver les paysages et la nature peut être une bonne stratégie pour contribuer au développement économique et social des espaces les plus sensibles d'un pays.

Jean-Luc Sadorge
Directeur
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
4 rue de Stockholm
F-75008 Paris
E-mail: jlsadorge@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
Web: <http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr>

Environnement: l'Europe à un carrefour

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup appris sur l'environnement européen et sur la direction qu'il prend. Certes, il subsiste des lacunes dans nos connaissances, des questions nouvelles se posent et nous manquons d'outils appropriés pour les analyser. Cependant, face aux générations futures, nous ne pouvons plus plaider l'innocence pour n'avoir pas fait ce qu'il fallait sous prétexte que «nous ne savions pas». En effet, à présent, nous savons.

Notre connaissance dans certains domaines est assurément fragmentaire; ainsi les analyses de toxicité sont-elles incomplètes pour 75% de la masse de produits chimiques actuellement sur le marché. Néanmoins, grâce aux efforts de l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) et de ses partenaires nationaux, il est désormais possible d'étudier la plupart des problèmes cruciaux et d'en dresser un panorama pour tout le continent européen, données pertinentes à l'appui.

Des succès rares... mais importants

Ces dernières années, les succès ont été rares mais importants: les émissions des principaux gaz contribuant à la pollution atmosphérique transfrontalière sont en baisse, d'où un amoindrissement du danger que l'acidification et l'eutrophisation représentent pour les écosystèmes. D'ici 2010, le nombre de citoyens exposés à une mauvaise qualité de l'air sera réduit de moitié.

La pollution des eaux sera moins préoccupante cette année-là, puisque 89% de la population de l'Union européenne bénéficiera alors d'un traitement secondaire. La quantité de déchets s'est accrue de 10% entre 1990 et 1995 et cette tendance semble devoir se maintenir. Malgré les améliorations apportées au recyclage, le taux de déchets reste élevé dans la mesure où l'on compte au moins 10 tonnes de matériaux usagés et à l'état de déchets pour une seule tonne de produits finis consommés.

Nous avons cependant réussi à réduire les risques chimiques et certaines émissions; quant aux concentrations de polluants organiques persistants et de métaux lourds, elles sont en diminution.

Une réalité alarmante

Étant donné, par contre, le délai observé entre une intervention et son résultat, ainsi que la non-prise en compte de l'échelle des problèmes, il subsiste d'importantes concentrations de nutriments dans les rivières, les lacs et les océans. Malgré une réduction sensible de l'émission de substances détruisant la couche d'ozone, la reconstitution de celle-ci ne sera pas perceptible avant 2033, ni complète avant 2050.

Les sols continuent de se détériorer; il y a des périodes de *smog* en été aussi fréquentes que régulières et la nature et la biodiversité sont encore en danger. Les régions côtières et de montagne ont maintenant à craindre non seulement des changements d'exploitation foncière et les transformations socio-économiques associées à ceux-ci, mais aussi un accroissement des effets de la circulation sur l'environnement et une forme de tourisme inappropriée.

Les transports deviennent un des facteurs déterminants pour l'environnement et à cause de leur développement massif, nous serons moins à même d'atteindre nos objectifs environnementaux durant les années à venir. D'ici 2010, le transport routier et aérien de passagers devrait augmenter de près de 30% et le transport de marchandises de 50%.

Si l'on table sur une évolution ordinaire de la situation actuelle et sur les dispositions déjà prises, l'avenir s'annonce plutôt sinistre pour certaines régions. Par exemple, en extrapolant à partir des tendances actuelles, il est loisible de prévoir - au cours des 50 prochaines années - un accroissement des concentrations atmosphériques de 45% pour le CO₂, de 20% pour le N₂O (protoxyde d'azote) et de 80% (chiffre impressionnant) pour le CH₄ (méthane). Compte tenu de ces émissions, le niveau des mers devrait s'élever à une vitesse inquiétante au XXI^e siècle: de 15 à 20 cm d'ici 2050 et de 40 à 50 cm d'ici 2100.

Il est urgent d'agir!

Le pronostic est donc mitigé et il faudra relever des défis monumentaux si l'on veut vraiment que l'Europe connaisse un développement durable au XXI^e siècle. Il faudra notamment s'attacher à dissocier la croissance économique des pressions accrues sur l'environnement. Or, cela ne sera possible que si l'on réussit à intégrer les préoccupations environnementales dans les principaux secteurs économiques: industrie, agriculture, production énergétique et transports.

Le processus d'élargissement pose à l'Union européenne des problèmes particuliers et ceci ne concerne pas seulement le respect du corps de lois communes relatives à l'environnement. En effet, lorsque les pays d'Europe centrale et orientale s'intégreront à l'économie de l'Union, il sera souhaitable que cela se fasse sans fragmentation des terres ni perte de biodiversité, ainsi qu'avec le maintien des modes de transport particulièrement respectueux de l'environnement en place aujourd'hui dans beaucoup de ces pays.

Ce sont des mesures appropriées, et non pas un espoir sans but précis, qui décideront de ce que sera l'avenir. En matière d'environnement, il ne faut pas s'attacher à dénoncer ou à perpétuer les péchés de jadis, car pendant ce temps, l'avenir se construit ailleurs. Ce qu'il faut, c'est se maintenir à l'avant-garde de l'évolution en ne perdant jamais de vue que c'est à nous d'imaginer et de façonner l'avenir.

Domingo Jiménez Beltrán
Directeur exécutif
Agence Européenne pour l'Environnement (AEE)
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Copenhagen K
E-mail: eea@eea.eu.int
Web: <http://www.eea.eu.int>

Formation innovante et création d'emplois: les éco-conseillers

En 1986, la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe adopte une Résolution (R86/171) qui demande aux municipalités de:

- créer un département compétent pour aborder les questions environnementales de manière globale;
- permettre la collaboration entre les différents interlocuteurs;
- faire en sorte que leur administration dispose de personnel qualifié;
- étudier les possibilités de programmes «Environnement et Emploi»;
- organiser la formation des élus et des fonctionnaires locaux.

Un an plus tard, lors de l'Année européenne de l'Environnement, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni mettent en place les premières formations d'éco-conseillers, sur la base d'un modèle créé à Hambourg en 1985 qui réunit les secteurs privés, publics et associatifs pour permettre à des chômeurs de qualification élevée de retrouver un emploi. En Alsace, l'Institut européen pour le conseil en environnement est créé avec l'appui du Fonds Social Européen¹. Le métier essaime peu à peu en Europe pour tenter de concilier gestion environnementale, développement économique et qualité de vie sociale.

1989, naissance d'un Institut en Belgique

En Belgique, les Régions wallonne et bruxelloise appuient la création de l'Institut Éco-Conseil en 1989². Pour promouvoir ce nouveau métier transversal, le Gouvernement wallon instaure en 1991 une prime à l'embauche d'éco-conseiller dans les municipalités. Le ministère de l'Environnement et le FOREM (Office de Formation Professionnelle et d'Emploi) financent les formations. Le Plan wallon d'environnement et de développement durable en 1995 valorise les fonctions des éco-conseillers.

Éco-Conseil a su dès le départ, et c'est une de ses particularités, nouer de très nombreux partenariats avec les différents partis démocratiques, les organisations patronales et syndicales, les fédérations d'associations, les universités, etc. L'Institut forme à la pratique des nouveaux managements: approche systémique et globale, transversalité, interdisciplinarité, réseau, outils télématiques.

L'Institut Éco-Conseil est agent de changement. Il a développé une formation novatrice comportant: un important cours de communication (analyse multicritère, gestion des conflits, concertation, etc.), une approche intégrée entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux (développement durable), des formateurs émanant de l'ensemble des organismes compétents (administrations, entreprises, universités, associations, etc.), un long stage pratique d'insertion professionnelle de six mois, sur les douze que compte la formation, et des créations d'emplois. Les formations initiales les plus fréquentes des éco-conseillers sont diverses: biologie, agronomie, chimie, géologie, génie civil, géographie, économie, droit, communication, sociologie. De plus, la moitié des éco-conseillers sont... des éco-conseillères.

Plus qu'une formation, un métier novateur

L'éco-conseiller doit utiliser des capacités d'analyse, savoir agir et évaluer les situations complexes, floues et évolutives. Il joue un rôle d'aide à la décision. Il traduit les principes

d'humanisme, de tolérance et de solidarité au sein des réalités locales. Les éco-conseillers travaillent surtout dans la gestion des domaines suivants: déchets, eau, bruit, permis de construire et d'exploiter, action 21 locale, prévention, sensibilisation, information. Les défis actuels concernent les liens entre santé, mobilité, aménagement du territoire et environnement.

Éco-Conseil Belgique a formé 270 éco-conseillers, dont près de 90% ont créé leur emploi, dans diverses administrations notamment, mais aussi dans le secteur privé (EMAS - système de management et d'audit environnemental - et ISO 14.000 - normes de certification environnementales) et dans le secteur associatif (contrat de rivière, éducation à l'environnement). En poste, ils deviennent à leur tour agent de développement et de création d'emplois³.

Pour conclure, voici une réflexion prémonitoire (1989) de la Commission européenne: «La Commission reste convaincue qu'il faut motiver à l'environnement tous les acteurs à tous niveaux, et surtout les collectivités locales, l'industrie et le public, en lançant des actions de formation, d'emploi et d'environnement. Pour ce faire, l'éco-conseil est un outil unique et pratique qui mérite d'être développé en Europe et dans le monde.»

Guy Castadot
Directeur de l'Institut Éco-Conseil
Boulevard de Merckem, 7
B-5000 Namur
E-mail: econseil@skypro.be
Web: <http://www.eco-conseil.be>

¹ À l'initiative de Mme E. Peter-Davis, Présidente fondatrice d'Éco-Conseil, à Strasbourg, à l'origine de la création du métier d'éco-conseiller et de la mise en place de la formation Éco-Conseil en France.

² Le ministre wallon de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement organisera fin 2001 un colloque européen sur la formation d'éco-conseillers. Tous les ministères et organisations européens sont invités à participer à cette Conférence.

³ Lire aussi: *La demande de formation de généraliste en environnement et les débouchés en Belgique francophone*. Deutsch, Goffin et Castadot. Protection de l'environnement: emploi et formation. Cahiers de sociologie et d'économie régionales. Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles et Comité pour l'Étude des Problèmes de l'Emploi et du Chômage, critique régionale 20. Février 1994.

Regards

Le Diplôme européen et l'emploi

Le Diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe est une distinction internationale prestigieuse accordée depuis 1965 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à des zones protégées, des espaces naturels et semi-naturels ou des paysages ayant un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère. Le Diplôme est attribué à des espaces protégés en raison de qualités remarquables du point de vue scientifique, culturel ou esthétique, à condition toutefois que ces espaces bénéficient également d'un régime de protection adéquat, éventuellement associé à des programmes de développement durable. Les textes suivants présentent la situation de l'emploi dans quatre zones diplômées.

* * *

Le Parc national de Białowieża (5 317 ha) est situé dans la partie centrale d'une grande forêt, la forêt de Białowieża, qui couvre 126 000 ha, la partie Ouest (59 000 ha) étant en Pologne et la partie Est (67 000) en Belarus (Parc national de Belovezhskaya Pushcha). Le Parc emploie actuellement 112 personnes, dont pratiquement la moitié sur le terrain. Les emplois sont divers: gestion de la forêt, surveillance, soins des derniers bisons européens. Un centre d'éducation à l'environnement emploie également des scientifiques et du personnel d'entretien et de bureau.

Quatre instituts de recherche, situés dans le village voisin de Białowieża et en liaison avec le Parc, emploient 64 personnes à plein-temps. De plus, le tourisme fournit 110 postes à plein-temps (guides, location de charrettes, de chambres d'hôtes, etc.). De nouveaux hôtels modernes sont en cours de construction dans la région et les travaux devraient être achevés sous peu, ce qui doublera le nombre d'emplois du secteur touristique.

Le Gouvernement polonais envisage une extension du Parc. Il couvrirait alors les 59 000 hectares de la partie polonaise de la forêt de Białowieża. Si ce projet voit le jour, le nombre d'emplois dans la région augmentera de façon très importante à la fois dans le Parc et dans ses environs.

* * *

Le Parc national de la Forêt bavaroise (Allemagne) a été créé en 1970 et agrandi en 1997, si bien qu'il couvre une superficie de 24 000 hectares. C'est un employeur important offrant un grand nombre de postes hautement qualifiés dans divers domaines. Il emploie actuellement environ 200 personnes soit deux fois plus que ne le ferait une entreprise sylvicole traditionnelle de la même taille. Outre les emplois directs, le Parc est particulièrement attrayant pour le tourisme. Près de 4 500 emplois dépendent directement du tourisme dans la région. Depuis 1970, le nombre des visites est passé d'environ 200 000 à plus de 2 millions par an. Actuellement, 80% du budget annuel (20 millions de marks) sont affectés à l'entretien. Selon les chiffres estimatifs, un chiffre d'affaires de plus de 227 millions de marks est réalisé dans les huit communes et les trois villes situées sur le territoire du Parc national. Une proportion encore plus élevée de la population dépend indirectement du tourisme ou du moins des bénéfices qui en découlent. L'effet économique global du tourisme dans la région

est estimé à 10 à 15% du revenu régional. L'importance du Parc national comme créateur d'emplois dans la région est donc considérable.

* * *

La réserve de biosphère de Berezinsky (Belarus) est une réserve naturelle nationale créée en 1925. Elle s'étend sur 115 000 hectares et comprend une zone centrale de 22 000 ha, une zone tampon de 60 000 hectares et une zone de transition de 33 000 ha. La réserve emploie actuellement 450 personnes: des gardes et guides aux scientifiques et au personnel technique. En 1998, 160 nouveaux postes ont été créés.

Le tourisme n'est pas encore très développé dans cette région. Cependant, compte tenu de l'obtention du Diplôme européen, de l'assistance technique du Conseil de l'Europe et de la coopération scientifique et technique avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, des efforts ont été accomplis pour rendre cette zone plus attractive aux touristes. On peut ainsi s'attendre à ce que bien d'autres emplois soient créés dans la région prochainement.

* * *

En 1951, le Peak District est devenu le premier Parc national de Grande-Bretagne. La loi de 1949 sur les parcs nationaux et l'accès à la campagne protège cette zone naturellement belle et reconnaît que les villes, grandes et petites, dépendent de la campagne pour les loisirs. Cependant, le Parc ne profite pas seulement aux touristes. Il offre de nouvelles possibilités aux personnes qui vivent et travaillent au Peak District. Depuis, le tourisme fait partie intégrante de l'économie rurale qui serait bien moins prospère sans l'apport qu'il constitue.

Le Parc national couvre une superficie de 1 428 km², constituée pour l'essentiel de terrains privés situés dans le centre de l'Angleterre. Les 38 000 habitants de la région vivent dans 3 000 exploitations et dans plus de 100 villages. Les 22 millions de touristes de passage qui fréquentent chaque année la région ont un effet réel sur l'économie. Globalement, les avantages compensent les inconvénients. L'enquête touristique de 1998 a montré qu'en moyenne les touristes d'une journée dépensent 7,30 livres par personne.

Les services responsables du Parc national encouragent les entreprises rurales à se développer sans nuire à l'environnement. Grâce à cette exploitation prudente, les touristes peuvent profiter de ce que la région a à leur offrir et soutenir l'économie rurale. Les activités artisanales traditionnelles comme la construction de murs en pierres sèches et la fabrication de charbon de bois sont aussi encouragées. En 1991, on estimait à au moins 12 600 les emplois sur le territoire du Parc (24,5% dans le secteur primaire, 22,9% dans le secteur secondaire et 52% dans le secteur tertiaire). Les perspectives esquissées par les services de gestion du Parc sous le titre «gérer un paysage vivant» reflètent leur souci d'administrer la région d'une manière durable pour les habitants, les sociétés, les touristes et la nature.

Nous tenons particulièrement à remercier Madame A. Foster et Messieurs J.-C. Genot, C. Harrison, H. Kiener et C. Okołów pour leur précieuse collaboration.

Dimensions nationale, régionale et locale

Bilan de la catastrophe d'Aznalcóllar, Espagne

Le projet du Corridor vert de Guadiamar

L'accident, qui s'est produit le 25 avril 1998 dans le complexe minier d'Aznalcóllar, propriété du groupe suédo-canadien Boliden, a entraîné le rejet dans le Guadiamar de près de 6 hm³ de boues riches en pyrite et d'eaux acides à forte teneur en métaux lourds.

Ce sont ainsi 62 kilomètres de ce cours d'eau, soit sa portion située entre le barrage de résidus miniers et les limites du Parc national de Doñana, qui ont été touchés. Cela correspond à 4 634 hectares comprenant le lit du cours d'eau, les deux berges et des terres agricoles, le tout réparti entre neuf communes de cette plaine alluviale de la province de Séville.

Cet accident a entraîné des dégâts écologiques et économiques sans précédent dans la région. Les conséquences directes sur l'agriculture, en termes de pertes de récoltes, ont été chiffrées à environ 10 000 000 euros; sur les 4 634 hectares inondés, 3 338 étaient des terres agricoles. Par ailleurs, à titre préventif, il a été décidé d'abandonner la culture de ces terres et d'interdire la chasse, la pêche et le pâturage dans les zones concernées.

En termes relatifs et malgré le fait que les zones de la vallée du Guadiamar touchées par ce déversement sont constituées de sols fertiles à la production agricole élevée, l'abandon de toute activité agricole ne s'y est pas traduit par une réduction substantielle de la production locale, dans la mesure où les zones en question ne représentaient que 4,6% de la superficie agricole totale des neuf communes concernées.

Réaction des pouvoirs publics

Face aux dégâts et aux difficultés sociales entraînés par l'accident, les pouvoirs publics ont immédiatement élaboré un plan de mesures d'urgence visant à limiter les conséquences de la catastrophe.

Ils ont mis sur pied un projet de gestion intégrée de l'ensemble du bassin versant, le «projet du Corridor vert de Guadiamar», qui vise non seulement à remédier aux conséquences de la contamination, mais également à rétablir le lien que constituait le bassin versant du Guadiamar entre la région littorale de Doñana et la chaîne de la Sierra Morena.

Ce projet a pour but, en premier lieu, de restaurer la fonction du Guadiamar en tant que couloir écologique et, en second lieu, de profiter de cette occasion pour mettre en œuvre des solutions plus larges tendant à améliorer la situation écologique, sociale et économique des communes concernées.

Bien que, dans un premier temps, les exploitants locaux aient pu juger qu'il s'agissait là d'une mesure préjudiciable, il est clair aujourd'hui que la décision prise par le Gouvernement régional d'Andalousie d'exproprier les exploitations touchées et d'y faire cesser toute activité agricole a constitué une sage décision, d'autant plus qu'elle a contribué à préserver l'agriculture dans la région et à rassurer les marchés.

Il a ainsi été possible d'éviter le risque de contamination résiduelle des sols, de pénétration des chaînes nutritionnelles et finalement, d'atteinte à la santé de l'homme.

Maintien de l'emploi

La perte d'emplois dans le secteur agricole résultant de l'abandon des terres agricoles, estimée à 229 emplois par an, a été compensée par les vastes opérations de nettoyage et de décontamination conduites dans la région.

Ainsi, au cours de la première année ayant suivi la catastrophe, le nombre d'emplois créés par ces opérations a atteint le double du chiffre précité. Un programme spécial pour l'emploi rural, qui s'est accompagné d'un investissement de 2 701 000 euros et qui s'est achevé en mars 1999, a permis de mener à bien ces opérations.

Au cours des trois prochaines années, il est prévu de maintenir le nombre d'emplois à celui prévalant dans le secteur agricole avant l'accident, grâce aux importants travaux de réhabilitation écologique et à l'adoption d'un programme d'intérêt public qui a été lancé au mois d'octobre de l'année passée dans le cadre du projet du Corridor vert de Guadiamar.

Vers le développement durable

Dans une perspective à plus long terme et compte tenu de l'épuisement imminent des réserves minières d'Aznalcóllar, l'administration régionale travaille à l'élaboration d'un programme de développement durable pour ce bassin versant. Ce programme devrait compenser les conséquences économiques de la catastrophe en créant et en préservant des emplois stables.

Ainsi, des quatre axes du plan d'action visant à concrétiser la Stratégie du Corridor vert de Guadiamar, c'est le dernier qui est appelé à jouer un rôle majeur dans le développement économique et social de la région.

Cet axe a pour objectif d'intégrer les systèmes naturels et humains du bassin versant grâce à la mise en œuvre de ce programme de développement durable - destiné à améliorer la qualité de vie dans les agglomérations voisines - et d'un programme d'intérêt public pour constituer un espace à l'usage de chacun.

Afin d'assurer un développement durable, le projet du Corridor vert s'appuiera sur le potentiel endogène de cette région ainsi que sur une nouvelle stratégie de développement qui devrait offrir une solution de remplacement au modèle de croissance dominant qui privilégie les considérations économiques plutôt qu'écologiques.

Ce nouveau modèle s'inspire des particularités écologiques, sociales, économiques et culturelles de la région pour formuler des stratégies de gestion qui permettront de préserver durablement la santé des écosystèmes et l'exploitation des nombreux biens et services générés par ceux-ci.

Ce modèle de développement s'inspirera d'une expérience similaire conduite dans les communes du bassin inférieur du Guadiamar au travers de la Fondation Doñana 21, organe pressenti par le Gouvernement régional d'Andalousie en 1997 en vue de mener à bien le plan de développement durable de la région de Doñana. Toutes les administrations, des conseils municipaux à l'Union européenne, sont représentées au sein de cette fondation, en même temps que les différents acteurs sociaux et économiques de cette région.

La population locale devra devenir le véritable moteur du développement, grâce à une approche participative permettant d'associer les initiatives publiques et privées et d'encourager les activités de formation.

José Luís Blanco Romero
Ministre régional de l'Environnement
Ministère de l'Environnement du Gouvernement régional d'Andalousie
Junta de Andalucía
Avda Manuel Siurot, 50
E-41013 Sevilla

Pour de plus amples informations:
Bureau technique du Corridor vert de Guadamar
Avda de la Innovación s/n
Edificio Minister, 3^a planta
E-41020 Sevilla
E-Mail: otcv.guadamar@cma.junta-andalucia.es
Web: <http://www.cma.junta-andalucia.es/guadamar/indice.htm>

Une synchronisation emploi-environnement à trouver

L'exemple de la Hongrie

Aujourd'hui, en Hongrie, les politiques de l'emploi et de l'environnement ne fonctionnent pas encore de manière totalement synchronisée. Cela n'a rien de surprenant. En effet, d'une part, ce besoin de synchronisation entre emploi et environnement est relativement récent. D'autre part, les pays d'Europe centrale et orientale qui viennent de changer de système politique ont, ces dernières années, donné la priorité à l'intégration de l'environnement dans la politique économique afin de trouver une manière moderne de protéger l'environnement.

Une approche intégrée

Au cours des 10 dernières années, la Hongrie - comme plusieurs autres pays d'Europe centrale et orientale - a mené, outre une politique traditionnelle en faveur de l'environnement, une politique de prévention en intégrant l'environnement dans les secteurs de l'économie. Cette approche caractérise également la nouvelle loi sur la protection de l'environnement adoptée en 1995 et le Programme national pour l'environnement actuellement en vigueur, adopté par le Parlement en 1997. Le Gouvernement a opté pour cette approche non seulement compte tenu des transformations économiques radicales en cours dans le pays, mais aussi compte tenu des exigences de l'intégration euro-atlantique (adhésion à l'OCDE, à l'OTAN et à l'UE). Lorsque la Hongrie a adhéré à l'OCDE, sa situation et ses réalisations sur le plan de l'environnement ont été examinées - nouveauté surprenante pour beaucoup à l'époque - en plus des aspects économiques.

Réduire les inégalités régionales

Il existe cependant en Hongrie une relation indirecte entre l'emploi et l'environnement. Le chapitre 3 du Programme national pour l'environnement *Principaux domaines d'application* en donne la preuve. Ce Programme donne à la synchronisation du développement régional - qui doit réduire les graves inégalités entre les régions notamment dans le domaine de l'emploi - et de la protection de l'environnement la priorité sur d'autres programmes.

Il semble raisonnable pour l'avenir d'intégrer plus directement et plus efficacement le volet «emploi» dans le Programme; de même les préoccupations environnementales devraient être prises en compte dans la stratégie de l'emploi.

Un chômage important

Les questions complexes de protection de l'environnement n'entrent malheureusement pas en ligne de compte dans l'actuelle politique de l'emploi, sauf pour les questions de santé publique et, notamment, de salubrité. Une symbiose des deux politiques serait nécessaire pour des aspects tels que les formes traditionnelles de gestion de l'environnement au niveau de la famille et de la communauté villageoise, la lutte contre l'exode rural ou la gestion relativement complexe des paysages. Il conviendrait de se pencher sur ces questions, d'autant plus que la population active est passée, au cours des 10 dernières années, de 5,3 à 3,8 millions, c'est-à-dire de 50% à 38% de la population, ce qui donne à penser que le secteur «informel» continue probablement à jouer un rôle important.

En Hongrie l'industrie de l'environnement, telle que l'OCDE la définit, emploie de 20 à 30 000 personnes.

Investir dans l'avenir

L'harmonisation des politiques de l'environnement requise par l'Union européenne devrait, pense-t-on, avoir un effet positif direct sur l'emploi en Hongrie. Cette supposition s'appuie sur le fait qu'étant donné la situation particulière du pays, il faudra renforcer encore les effectifs employés à la protection de l'environnement, tant pour résoudre les problèmes (gestion des eaux usées et des déchets, pollution de l'air dans les villes, capacité insuffisante des organismes chargés d'appliquer et d'exécuter la loi) que pour tirer parti des avantages existants (faible pression sur l'environnement par personne, bons indicateurs en matière de conservation de la nature et de biodiversité). L'avenir de l'emploi dans le domaine de la protection de l'environnement dépendra essentiellement des moyens financiers disponibles.

András R. Csanády
Conseiller pour l'environnement
Division *Strategic Planning*
Ministère de l'Environnement
Fő utca 44-50
H-1011 Budapest
E-mail: csanady@kik.ktm.hu

Créer des emplois verts dans les villes

L'exemple de Göteborg, Suède

Les questions d'environnement revêtent une extrême importance dans notre ville depuis quelques décennies. Göteborg avait autrefois la réputation d'être une des villes les plus polluées de Suède mais cela a bien changé depuis. Dans cet article, je présente trois facteurs qui se sont avérés cruciaux pour l'amélioration de l'environnement urbain et la création d'emplois verts à Göteborg: la consommation d'énergie, les transports et le recyclage des matériaux.

Consommation d'énergie

Le chauffage remplit une fonction naturellement primordiale dans un climat nordique comme le nôtre. Au début des années 1970, Göteborg dépendait encore en grande partie du mazout pour le chauffage des bâtiments. Puis, la crise du pétrole, conjuguée à une préoccupation croissante pour les questions d'environnement, amena la municipalité à réduire largement la consommation de produits pétroliers et à développer un système de chauffage urbain. Cela prit plusieurs années mais les résultats sont à présent évidents: la consommation de mazout aux fins de chauffage a diminué de plus de 95%; quant au chauffage urbain, il s'est développé au point de desservir aujourd'hui les quartiers ne comptant que des maisons individuelles.

Par quoi le mazout a-t-il été remplacé? Essentiellement par l'énergie, jusqu'alors perdue, que produisent les raffineries de pétrole locales. Des accords à long terme ont en effet été conclus avec les compagnies qui gèrent celles-ci, pour permettre d'utiliser l'eau chaude ayant servi au refroidissement des installations.

Par ailleurs, des thermopompes électriques de la station d'épuration des eaux sont utilisées pour absorber une partie de l'énergie provenant des eaux usées, avant le refoulement de celles-ci, une fois épurées, dans la rivière.

De même, l'énergie dégagée par l'incinération des déchets domestiques non recyclables est récupérée pour le chauffage urbain. Enfin, l'énergie éolienne sert, elle aussi, à produire de l'électricité.

Transports

Les transports sont évidemment vitaux pour une région urbaine. La municipalité s'efforce de réduire la circulation des voitures privées en ville, en améliorant surtout les transports publics; ces opérations sont désormais coordonnées dans toute la Suède occidentale. Des décisions portant sur de gros investissements ont été prises en vue d'étendre le réseau du tramway; de nouveaux tunnels et de nouvelles voies de tramway vont être construits au cours des prochaines années.

Il est indispensable de rendre plus efficace l'infrastructure existante; c'est pourquoi l'on a recours aux nouvelles techniques d'information. Ainsi, notre système d'information télématique affiche sur écran, aux arrêts du tramway, l'heure à laquelle la prochaine rame doit arriver; ces renseignements sont aussi disponibles sur Internet. Par ailleurs, le nombre de places libres dans les principaux parcs de stationnement est enregistré numériquement et indiqué le long des accès routiers au centre-ville.

En règle générale, le système de transports publics fonctionne sans heurts. Je me suis moi-même débarrassé de ma voiture et je me déplace surtout en bus ou en tramway. Cela me suffit, quoiqu'il puisse sembler choquant que le maire de «la ville de Volvo» ne roule pas en voiture.

Recyclage des matériaux

C'est là le secteur déterminant, notamment pour la création d'emplois verts. De nos jours, les déchets ménagers sont répartis en cinq catégories: papier, verre, métal, plastique et matériaux compostables. Ces opérations, financées par les taxes municipales, coûtent moins cher qu'un traitement des déchets sans tri préalable.

Chez des constructeurs d'automobiles tels que Volvo, le recyclage présente une importance considérable. La majorité des pièces d'une voiture moderne sont recyclables et, dans le bâtiment, le recyclage se pratique de façon courante.

En résumé, l'expérience de Göteborg prouve qu'il est possible et nécessaire d'agir pour créer des emplois verts, intensifier le recyclage et réduire la pollution. Cela prend du temps, mais les résultats sont probants.

Jörgen Linder
Maire de Göteborg
Stadskansliet
SE-404 82 Göteborg
E-mail: jorgen.linder@stadshuset.goteborg.se

Un exemple hors Europe: l'Australie

Initiatives de la Green Jobs Unit

L'Unité des emplois verts (ou GJU, pour Green Jobs Unit) a été créée en 1992 à l'initiative du gouvernement fédéral, du principal syndicat et de la première organisation de défense de l'environnement d'Australie. La GJU est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour but de créer, de faciliter et de promouvoir des emplois et des formations écologiquement durables. Le développement et le succès de cette agence nationale illustrent certaines possibilités spécifiques à l'Australie au cours des années 1980 et 1990 et ouvrent des perspectives pour le XXI^e siècle. Grâce aux réseaux et à l'expérience dont dispose son conseil d'administration, la GJU a réussi à mettre en place des partenariats nationaux et internationaux avec des universités, de grandes entreprises, des gouvernements et des collectivités.

Création d'emplois verts dans le secteur industriel

Le premier défi auquel la GJU a été confrontée a consisté à produire en 1994 un rapport de recherche sur les emplois verts dans le secteur industriel, résultat d'une enquête nationale portant sur plus de 2 000 entreprises et identifiant les emplois verts comme un secteur à fort potentiel de croissance.

Ce rapport a été pris en compte par les gouvernements aux niveaux fédéral et des États en Australie et à l'étranger, et a fortement influencé la politique gouvernementale qui privilégie les partenariats industriels et la croissance de l'emploi.

La GJU a établi des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des États, afin de développer les politiques et programmes de l'environnement et de l'emploi. On peut citer les initiatives spécifiques suivantes:

L'Agence de formation ETC

L'ETC (Environmental Training Company) a été constituée en 1994 et est gérée par la GJU dans le but d'aider les employeurs d'un large éventail de secteurs industriels à améliorer leurs performances en matière d'environnement par l'offre de formations et le placement de stagiaires.

Après d'importantes consultations et un travail de collaboration avec les secteurs industriels et trois niveaux gouvernementaux, l'ETC a produit les premiers modules de formation en gestion de l'environnement dans les domaines de la conservation et de la remise en état des sols, de la gestion des déchets et de l'eau.

Entre juin 1995 et mai 1998, grâce à un important travail de marketing et de sensibilisation, l'ETC a placé plus de 1 500 stagiaires en environnement dans des entreprises de nombreux secteurs. L'agence a mis particulièrement l'accent sur les emplois locaux en plaçant notamment des stagiaires dans des régions isolées.

L'ACEEO

L'ACEEO (Advisory Council on Environmental Employment Opportunities) - ou Conseil consultatif sur les possibilités d'emplois - a été créé en 1994 pour mettre en œuvre la politique

gouvernementale de création d'emplois dans l'environnement suite au rapport de recherches de la GJU sur les emplois verts dans le secteur industriel. Grâce à ses consultations avec l'industrie et les rapports qu'il a présentés à cinq ministères du gouvernement fédéral, l'ACEEO a joué un rôle important pour l'encouragement et l'élaboration de cette politique.

Placement de diplômés

D'une part, un programme de placement de diplômés a été élaboré pour aider les entreprises du secteur privé participant au Greenhouse Challenge (programme de réduction des gaz à effet de serre) à employer un diplômé afin de diminuer leurs émissions de gaz.

La principale tâche des diplômés en sciences et génie de l'environnement a consisté à aider les entreprises participantes pour les aspects techniques et de gestion d'un accord de coopération volontaire. 95% des diplômés placés dans ces entreprises ont obtenu un emploi définitif.

D'autre part, la GJU travaille en partenariat avec l'Agence australienne de lutte contre l'effet de serre, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales et 26 universités australiennes en vue d'assurer le succès du Programme «Villes pour la protection climatique» auprès des municipalités.

La GJU place des étudiants et des diplômés en sciences et génie de l'environnement dans des communes qui participent à ce Programme. En fournissant une aide au recrutement et une formation globale des étudiants/diplômés, la GJU aide ces municipalités à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre et offre des possibilités de carrière aux diplômés en sciences et génie de l'environnement.

Réduction des déchets et des dépenses énergétiques

L'initiative pour la réduction des déchets et des dépenses énergétiques est un programme de formation et d'emploi visant à améliorer les résultats des entreprises en matière d'environnement et à créer des emplois durables. Les recherches effectuées par la GJU ont montré que les entreprises qui avaient effectué des audits en matière d'environnement n'appliquaient pas les mesures recommandées parce qu'elles ne pouvaient pas s'offrir les services d'agents expérimentés et responsables.

En outre, les audits ou les évaluations en matière d'environnement ne réussissaient pas autrefois à intégrer les connaissances que pouvaient apporter les agents en place, tant pour identifier les économies possibles que pour mettre en œuvre des changements. De ce fait, les entreprises manquaient souvent des occasions d'optimiser les économies de coûts. Ce programme a permis la reconnaissance et la délivrance du Certificat III de gestion des réformes en matière d'environnement et la création d'emplois durables pour 80% des stagiaires.

Helen Shortell
Directeur exécutif of Green Jobs Unit
340 Gore Street
Fitzroy, 3065 - Australie
Web: <http://www.vicnet.net.au/~gjuetc>

Stratégies et perspectives pour l'avenir ?

La stratégie emploi-environnement de l'Union européenne

Le Traité d'Amsterdam sur l'Union européenne fixe comme objectifs le développement durable et un niveau d'emploi élevé. Il prévoit, en outre, l'intégration de la protection de l'environnement dans les autres politiques communautaires et la prise en compte d'un niveau d'emploi élevé comme objectif lors de la formulation des autres politiques.

Étant donné la place accordée par le Traité à ces deux politiques et l'obligation de les intégrer dans les autres politiques de l'Union, la question se pose de savoir si elles sont compatibles entre elles.

Impact de la politique de l'environnement sur l'emploi

La politique de l'environnement et celle de l'emploi dépendent de la façon dont nous utilisons nos ressources et organisons nos sociétés. Le problème qui se pose en Europe, comme l'indiquait la Commission en 1997 dans sa *Communication sur l'environnement et l'emploi - construire une Europe «durable»*, peut se résumer en une sous-exploitation de la main d'œuvre entraînant des taux élevés de chômage et une surexploitation de l'environnement, avec des effets négatifs sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air.

Alors que la réglementation touchant à l'environnement peut avoir des coûts économiques à court terme, parce qu'elle exploite les ressources et tend à réduire la productivité et les salaires réels avec une diminution éventuelle de l'offre de main d'œuvre et de l'emploi, les dépenses dans le secteur de l'environnement peuvent aussi accroître la demande de main d'œuvre et favoriser la croissance du secteur des entreprises liées à l'environnement, qui constituent déjà une réserve importante d'emplois. Les données actuelles indiquent que le total des emplois directs et indirects dans ce secteur représente 1 à 3% du total des emplois, soit l'équivalent de 1,5 à 4,5 millions d'emplois.

Les études macro-économiques portant sur les liens entre l'emploi et l'environnement font apparaître que les politiques environnementales ont eu jusqu'à présent un léger effet positif sur les offres d'emploi, probablement en raison des coefficients de main d'œuvre différents du secteur réglementé et de celui de l'environnement¹. Toutefois, le redéploiement des emplois affecte inégalement les secteurs et les régions. Il est évident que dans les secteurs pollueurs, la protection de l'environnement peut augmenter les coûts et réduire les emplois. Par contre, les entreprises de l'Union européenne sont à la pointe du développement de technologies, procédés et produits plus propres ou d'outils de gestion de l'environnement qui bénéficieront de mesures prises dans le cadre de la politique de l'environnement. La réglementation de l'environnement peut donc fournir dans certains secteurs des avantages aux premiers arrivés par rapport à leurs futurs concurrents.

C'est pourquoi il est important de promouvoir l'évaluation et le développement des technologies, et de déplacer les investissements vers des technologies plus propres afin de concilier à long terme la croissance économique et l'environnement. C'est dans ces secteurs que seront créés des emplois à haut niveau de qualification.

La Commission ne dispose pas, en matière de politique de l'environnement, d'instruments spécifiquement conçus pour favoriser l'emploi. Par conséquent, notre principal but consiste à

veiller à ce que la réglementation permette d'atteindre nos objectifs dans ce domaine de la manière la plus rentable, sans effets négatifs pour l'emploi, et à exploiter toutes les synergies existantes. Par ailleurs, il faut s'assurer que d'autres politiques communautaires ayant un objectif ou une incidence en matière d'emploi ne soient pas dommageables pour l'environnement.

Les mesures fiscales et le «double dividende»²

Pour traiter le problème mentionné précédemment de la sous-utilisation de la main d'œuvre et de la sur-utilisation des ressources naturelles, il faut avant tout corriger ces distorsions en ajustant les prix relatifs de ces deux facteurs. Les systèmes fiscaux doivent être restructurés progressivement de manière à réduire les coûts non salariaux de la main d'œuvre tout en utilisant davantage les écotaxes en général, afin d'intégrer les dépenses d'environnement et de ressources dans les prix des biens et des services. De tels instruments fondés sur le marché diminuent les coûts de la prévention et de la réduction de la pollution. En outre, ils peuvent améliorer l'emploi - en particulier lorsqu'il existe des distorsions dans le système fiscal ou lorsqu'une réforme fiscale supprime les impôts frappant les plus bas salaires.

En 1997, la Commission a proposé une directive sur la taxation des produits énergétiques, comme première étape vers l'intégration des objectifs du Traité dans la politique fiscale. Elle s'efforce de procéder à cet ajustement des prix relatifs tout en éliminant les distorsions fiscales entre les différents types de combustibles. Malheureusement, cette proposition n'est pas encore suffisamment soutenue par tous les États membres au sein du Conseil. Néanmoins, plusieurs États ont pris entre temps des mesures dans ce sens au plan national, tout en accordant des réductions fiscales à certains investissements en faveur de l'environnement.

Éducation et formation

Pour pouvoir exploiter le potentiel de création d'emplois que représente cet objectif d'une Europe «durable», il faudra disposer d'une main d'œuvre possédant les compétences adéquates. Comme ces compétences n'existent pas actuellement en quantité suffisante, il apparaît nécessaire de prendre des mesures pertinentes concernant le marché du travail et la formation, notamment dans le domaine des technologies et de la gestion de l'environnement. Dans plusieurs États membres, des initiatives ont été prises dans ce domaine ainsi que des mesures de soutien aux services de l'environnement. Ces mesures, qui s'appliquent souvent au niveau local ou régional, concernent essentiellement la protection du patrimoine culturel, la protection de l'environnement et le système sanitaire.

Ces mesures doivent être considérées dans le contexte de «lignes directrices pour l'emploi», établies tous les ans par la Commission dans le cadre du «Processus du Luxembourg» et précisant ce que celle-ci attend des politiques de l'emploi des États membres. Les États membres doivent fournir des plans d'action nationaux (PAN) indiquant comment ils mettent en œuvre les lignes directrices. La Commission évalue alors les PAN et produit un rapport annuel appelé le Rapport conjoint sur l'emploi.

Le principal objectif du Processus du Luxembourg est d'inciter les États membres à améliorer leurs performances dans le domaine de l'emploi. Cependant, ce processus est également intéressant du point de vue des liens entre l'environnement et l'emploi car les lignes directrices de 2000 font explicitement référence à l'exploitation du potentiel d'emplois liés à

l'environnement (ainsi qu'à la réforme fiscale concernant l'environnement) et à l'aide apportée aux emplois de ce secteur.

Bien que les lignes directrices pour l'emploi ne soient pas obligatoires, le fait que les aspects environnementaux y soient incorporés constitue déjà une étape importante et devrait inciter les États membres à prendre des initiatives dans ce domaine.

Instruments financiers

En ce qui concerne les instruments financiers, il est important de veiller à ce que les fonds communautaires, c'est-à-dire les Fonds structurels et la PAC, soutiennent de plus en plus l'emploi et le développement durable de manière intégrée.

Avec l'application des nouvelles règles concernant les Fonds structurels, les questions liées à l'environnement jouent un rôle plus important dans l'évaluation exacte des programmes et pour l'approbation des plans d'aménagement régional et des programmes opérationnels. En outre, selon les directives pour les nouveaux programmes, le secteur de l'environnement apparaît comme celui qui améliore la compétitivité de l'industrie de l'Union européenne et offre de nouvelles possibilités d'emploi dans les zones défavorisées. Le soutien à la formation en matière d'environnement est également considéré comme essentiel.

Bien que le programme LIFE mette essentiellement l'accent sur les projets de démonstration en matière d'environnement, la Commission va maintenant également prendre en compte, lors de ses évaluations, les perspectives d'emploi des divers projets.

Le Cinquième Programme d'action pour l'environnement actuellement en cours (il porte sur les années 1995 à 2000) place l'éducation et la formation en matière d'environnement parmi la panoplie des instruments à utiliser pour parvenir à un développement durable. Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans ce cadre, concernant essentiellement le cofinancement de projets pilotes et d'autres activités spécifiques.

Les prochaines étapes

Au cours de l'année 2000, la Commission fera connaître ses principales priorités en matière d'environnement avec le Sixième Programme d'action pour l'environnement. De plus, en réponse à une demande du Conseil européen d'Helsinki, elle présentera en juin 2001 à Göteborg une stratégie pour un développement durable. La défense conjointe de l'environnement et de l'emploi occupera une place de choix dans les deux documents, avec un défi à relever: définir et soutenir des projets bénéfiques pour les deux secteurs concernés.

Margot Wallström
Commissaire européenne chargée de l'environnement
Commission européenne
Beaulieu 5
B-1160 Bruxelles
E-mail: envinfo@cec.eu.int
Web: <http://europa.eu.int/comm/dgs/environment>

¹ Voir OCDE, *Politiques de l'environnement et emploi*, 1997

² Voir article de J.-P. Barde, page 24

***Création d'emplois en milieu rural
L'exemple de l'Alto Casertano***

En Italie du Sud, le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) permet de redonner une attractivité à cette zone montagneuse isolée et en difficulté, en finançant non seulement la création de nouveaux emplois qui valorisent les ressources agricoles, environnementales, culturelles et touristiques, mais aussi le développement et la diversification d'entreprises existantes.

Par exemple, deux fermes spécialisées dans l'agriculture biologique ont pu se diversifier et créer des emplois: l'une en se reconvertissant avec succès à l'agro-tourisme, l'autre en commercialisant le pain et les biscuits d'épeautre qu'elle fabrique. La valorisation de l'environnement représente également une source d'emplois, comme le démontre la création du Centre d'éducation à l'environnement près du lac Matese qui encourage les acteurs socio-économiques locaux à un plus grand respect de l'environnement.

Ainsi, le programme LEADER, qui a déjà créé 80 emplois, devrait à terme en générer encore une quarantaine.

Environnement, économie et emploi

L'intégration est-elle possible?

Malgré un impact économique faible, les conséquences réelles ou potentielles des politiques de l'environnement sur le niveau de l'emploi ont toujours été évoquées avec plus ou moins de force, d'inquiétude ou de certitude. D'aucuns estiment que la protection de l'environnement constitue une menace pour l'emploi en raison des contraintes qu'elle fait peser sur le secteur productif; d'autres y voient une opportunité et une source d'emplois dans de nouvelles activités.

Au début des années 1970, le problème ne se posait guère dans le contexte de politiques de l'environnement alors naissantes, de croissance économique soutenue et de plein emploi. Toutefois, avec les chocs pétroliers de 1974 et 1979, la question s'est posée avec acuité. On estimait notamment que les dépenses d'environnement s'effectuaient au détriment du secteur «productif», créateur de valeur ajoutée et d'emplois; les fermetures d'entreprises, entraînées par la crise, étaient parfois imputées aux contraintes environnementales. Entre 1990 et 1994, le nombre de chômeurs dans les pays de l'OCDE est passé de 25 à 35 millions (soit 8,5% de la population active); quoiqu'en baisse (6,6% en 1999), le phénomène du chômage demeure persistant, en particulier dans l'Union européenne (8,8% en 1999). Au cours de la décennie 1990, les politiques de l'environnement ont considérablement évolué par la recherche d'une plus grande intégration entre l'économie, l'environnement et le social (le paradigme du développement durable). Dans ce contexte, la question est de savoir si et comment on peut coordonner, voire intégrer, les politiques de l'environnement et les politiques de l'emploi. Plusieurs approches ont été mises en œuvre telles que l'utilisation des dépenses de protection de l'environnement comme programme anti-récession de dépenses publiques, l'intégration de programmes spécifiques de protection de l'environnement et de programmes de création d'emplois ou des politiques actives de l'emploi environnemental au moyen de programmes de formation de spécialistes dans diverses disciplines et techniques dans le domaine de l'environnement.

Les réformes fiscales vertes

Dans ce contexte, les «réformes fiscales vertes» constituent une évolution particulièrement marquante des politiques de l'environnement, notamment dans un certain nombre de pays européens: ainsi, après une première «vague» de réformes fiscales vertes au Danemark, en Finlande, en Suède et aux Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont récemment emboîté le pas. Ces réformes fiscales s'effectuent généralement dans un contexte de pression fiscale constante: tandis que sont introduites de nouvelles taxes environnementales (taxes sur le CO₂, les transports ou sur les déchets, etc.), d'autres sont réduites. Dans le contexte actuel de sous-emploi, l'idée est de diminuer les taxes qui touchent directement le travail (notamment les cotisations sociales des employeurs) afin de favoriser la création d'emplois. Cette approche, dite du «double dividende», fortement préconisée par la Commission européenne, a suscité de nombreuses études et controverses.

La première question est de savoir si ce transfert de la charge fiscale du travail vers la pollution (au fond, d'un «bien» vers un «mal») est réellement susceptible de réduire le chômage, tout en diminuant les émissions polluantes. Un certain nombre de modèles macro-économiques ont été utilisés pour simuler les effets possibles de différents niveaux de taxation du carbone. Ces modèles indiquent que la meilleure façon d'obtenir un «double dividende» emploi-environnement est d'affecter les recettes de la taxation du carbone à une

réduction des cotisations sociales des employeurs, en particulier les cotisations payées sur les bas salaires (le travail peu qualifié). Il faut toutefois reconnaître que la réalisation du «double dividende» dépend de nombreux facteurs, notamment relatifs au marché du travail (absence de pression sur les salaires qui augmenterait le coût du travail), à la mobilité du capital, à la concurrence, à la possibilité d'une action internationale concertée (en raison du risque de «délocalisation» des activités vers des pays à plus faible fiscalité) et, bien entendu, au niveau des taxes en question. Cela étant, les modèles disponibles indiquent un potentiel faible, mais réel, d'effets positifs sur l'emploi.

**Le «double dividende» emploi-environnement:
pratiques actuelles**

Allemagne	La réforme de la taxe verte introduite en avril 1999 comprend une augmentation des taxes sur les huiles minérales et une taxe sur l'électricité (8,4 milliards de DM dans le budget 1999). Cette recette financera une réduction des contributions au régime de retraite de 0,8 points de pourcentage permettant ainsi d'alléger la pression fiscale sur le travail de 0,4 points de pourcentage. Pendant la période 2000-2003 les taxes sur les huiles minérales et l'électricité seront augmentées chaque année, avec une baisse correspondante des contributions au régime de retraite.
Belgique	La recette de la «taxe spéciale sur l'énergie» (introduite en 1993) est versée à un fond spécial pour financer les dépenses de sécurité sociale.
Danemark	Depuis la réforme fiscale verte lancée en 1994, de nouvelles taxes sur le CO ₂ et le SO ₂ ont été introduites progressivement, ainsi qu'une réforme de la fiscalité énergétique. Ces taxes produisent une recette annuelle d'environ 1,6 milliards par an de DKK. Ce montant est reversé à l'industrie sous la forme de subventions pour les économies d'énergie et de réduction des contributions patronales à la sécurité sociale et au régime de pension.
Finlande	Depuis 1997, une baisse des impôts sur le revenu et sur le travail (5 600 millions en 1997 de FIM) est compensée en partie par de nouvelles taxes environnementales, notamment une taxe sur les décharges (300 millions de FIM par an) et une taxation de l'énergie. Le nouveau programme de 1999 renforce ce transfert fiscal.
Italie	Une réforme fiscale verte a été lancée en 1999, comprenant une nouvelle taxe sur le CO ₂ (progressivement augmentée entre 1999 et 2005) compensée par la réduction des contributions à la sécurité sociale (60% des recettes), par des mesures compensatoires (31%) et des aides à l'efficacité énergétique.
Pays-Bas	Une grande partie des recettes de la «taxe régulatoire sur l'énergie» est utilisée pour la réduction des contributions patronales à la sécurité sociale. La réforme fiscale actuelle devrait accentuer ce changement.
Royaume-Uni	Les recettes de la taxe sur les décharges introduite en octobre 1996 (450 millions de £ par an) est affectée à la réduction des contributions patronales à la sécurité sociale de 0,2 points de pourcentage. Une taxe sur le changement climatique sera introduite en 2001; ses recettes seront affectées à une réduction de 0,5% du taux des contributions patronales de sécurité sociale.
Suisse	Les recettes des nouvelles écotaxes sur les composés organiques volatils (COV) et les huiles de chauffage extra légères seront redistribuées aux foyers sous la forme d'une réduction de la participation à l'assurance maladie obligatoire (1999).

Qu'en est-il dans la réalité?

Il est intéressant de noter que presque tous les pays qui mettent en œuvre une réforme fiscale verte jouent la carte du «double dividende» en opérant un transfert de la charge fiscale du travail vers la pollution, et ce, en dépit des incertitudes sur les effets en matière d'emploi. On peut faire trois remarques à cet égard:

- compte tenu des contraintes nationales et internationales, les nouvelles taxes environnementales (en particulier sur l'énergie) restent à un niveau faible qui n'autorise qu'une modeste réduction des taxes sur le travail;
- l'acceptabilité politique des réformes fiscales vertes dépend fortement du non alourdissement de la pression fiscale; avec la réduction concomitante et populaire de la fiscalité du travail, on fait dès lors, le «pari» d'un effet favorable, fût-il modeste, sur l'emploi.
- enfin, le «premier dividende», celui de la baisse des émissions de CO₂, semble avéré dans plusieurs cas; ainsi, une récente évaluation indique une baisse des émissions de CO₂ de 2% grâce à de nouvelles taxes au Danemark.

En conclusion, dans le cadre des efforts d'intégration des politiques de l'environnement et de l'emploi, il est clair que les réformes fiscales vertes vont jouer un rôle important. Même si des incertitudes demeurent sur l'ampleur de ce «double dividende», plusieurs pays se sont engagés dans cette voie et d'autres sont sur le point de le faire. Il conviendra d'évaluer avec soin les résultats de ces politiques. Cependant, une action concertée sur le plan international demeure une condition essentielle pour permettre à la fois une protection de l'environnement plus efficiente et la création d'emplois.

Jean-Philippe Barde
OCDE
Direction de l'environnement
2 rue André Pascal
F-75775 Paris Cedex 16
E-mail: jean-philippe.barde@oecd.org
Web: <http://www.oecd.org/env/>

Les opinions exprimées dans cet article sont propres à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OCDE.

Rôle et fonctions du bénévolat

Hanneke van Veen et Rob van Eeden, auteurs néerlandais de plusieurs best-sellers sur les vertus de la pingrerie, sont-ils coupables d'un double manquement à l'impératif de la création d'emplois? Leurs ouvrages nous appellent à réduire notre consommation et, de ce fait, à ménager à la fois notre portefeuille et notre environnement, ce qui nuit à l'emploi dans les secteurs de la production et du commerce. De surcroît, ces «nouveaux Harpagnons» ont rédigé plusieurs manuels sur la meilleure façon de faire fructifier sa fortune, marchant ainsi sur les plates-bandes des conseillers en gestion de patrimoine, consultants en surendettement et autres professionnels du conseil financier. Comme d'autres bénévoles, ils enrichissent de leur touche personnelle le tableau bariolé d'un marché du travail en marge du secteur privé ou public. Leur exemple montre que les objectifs de l'action politique relatifs à l'emploi ne font pas toujours bon ménage avec ceux relatifs à l'environnement. De même, les projets visant à promouvoir l'autonomie, l'échange et le partage - qui sont aussi des formes de consommation durables - se voient accusés du crime de destruction d'emplois par le biais d'une réduction de la consommation.

Menace ou gisement?

De telles accusations, grotesquement disproportionnées, poussent à abandonner maintes timides initiatives à peine lancées. Cependant, le plus grave, sur le plan politique, est sans doute qu'un secteur de la société, dont le développement suivait jusqu'à présent une logique interne - les bénévoles accomplissent une mission qu'ils ont eux-mêmes choisie -, se voit imposer la logique du marché de l'emploi, de l'économie et de la politique sociale du gouvernement. Cette tendance se vérifie à de nombreux niveaux: les groupes d'entraide et les associations civiles s'orientent de plus en plus souvent selon des critères d'efficacité et de service au client; les subventions publiques sont soumises à des conditions d'assurance qualité et d'intégration de chômeurs de longue durée; les défenseurs du tiers secteur eux-mêmes, qui ont le vent en poupe, soulignent avec insistance ses potentialités en termes d'emplois, etc. Or, selon les chercheurs d'un projet international de l'université Johns Hopkins consacré au tiers secteur, seule une très petite proportion (1,1%) des emplois dans le domaine de l'environnement relève d'activités à but non lucratif; les auteurs du projet en concluent que le tiers secteur n'est ni une menace ni un gisement pour le marché de l'emploi.

Des impulsions positives

Il faut reconnaître à sa juste valeur la grande qualité démocratique du bénévolat. Le travail bénévole, non conventionnel et autonome, fait partie des richesses d'une société et mérite donc protection et soutien. Il détermine l'activité, la souplesse et la cohésion de la collectivité, contribuant par là même à sa viabilité. Le travail bénévole est un baromètre des besoins non couverts. Les habitants s'investissent là où l'offre de services est insuffisante, dans les domaines délaissés par l'État et le marché, et servent des causes qui n'ont pas la faveur de la pensée dominante. Parallèlement à ces efforts, une initiative politique émerge parfois qui, de haute lutte, parvient à obtenir un soutien financier pour ses objectifs, voire à imposer une réglementation plus stricte. Le bénévolat devient ainsi source de nouvelles impulsions positives pour le marché de l'emploi; cette influence est très sensible, par exemple, dans celui des entreprises du secteur de l'environnement. La création d'emplois dans les organisations à but non lucratif, dans les techniques et la surveillance de l'environnement, sont à mettre au crédit de succès politiques. Le travail bénévole joue ici un rôle de moteur de l'innovation, y compris dans le secteur officiel. Certes, on se réjouira que les deux objectifs, environnement

et emploi, soient ainsi réconciliés; sur le plan politique toutefois, on n'attachera pas une valeur plus grande à cette réconciliation qu'à la qualité démocratique du travail bénévole.

Des fonctions qui évoluent

Lorsqu'ils accomplissent une tâche qu'ils ont eux-mêmes choisie, les citoyens agissent pour le bien de la collectivité sans attendre qu'une loi, un contrat de travail ou une rémunération vienne justifier leur activité. La qualité intrinsèque de ce geste n'est nullement menacée par la création d'emplois dans les associations et les initiatives autogérées mais bien par la colonisation du tiers secteur, qui prend par exemple les formes suivantes:

- le tiers secteur fait office de réceptacle pour toutes les activités que l'État et le marché ne souhaitent ou ne peuvent pas assurer. Les tâches sont assignées de l'extérieur et non choisies de l'intérieur;
- le tiers secteur fait office de réceptacle pour tous ceux qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché conventionnel. L'image du travail d'utilité publique glisse vers celle du travail obligatoire;
- on pratique l'amalgame entre les petites initiatives et les grandes et anciennes associations de bienfaisance, lesquelles jouent dès lors un rôle prépondérant dans le devenir politique du tiers secteur ainsi défini.

À l'avenir, le plein-emploi ne dépendra pas tant de la création de nouveaux postes que de la distribution équitable du travail existant. Se donner une tâche répondant à ses propres besoins et à ceux de la collectivité est un moyen de mettre à profit le temps libre et de combler le néant vocationnel qui résulte du recul du travail rémunéré. Si, de surcroît, l'attitude postmatérialiste se double d'un engagement en faveur de l'environnement, nous tenons ici une approche susceptible de résoudre à la fois les problèmes d'environnement et les problèmes d'emploi.

Elisabeth Redler
Directrice de la société Anstiftung
Daiserstraße 15
D-81371 Munich
E-mail: info@anstiftung.de
Web: <http://www.anstiftung.de>

Le point de vue des syndicats

L'expérience montre qu'une politique active en faveur de l'environnement et la création d'emplois peuvent être bénéfiques l'une par rapport à l'autre, par exemple dans des domaines comme les transports publics, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'agriculture biologique, le développement rural, les économies d'énergie et la revitalisation urbaine. Les politiques publiques et les initiatives de partenaires sociaux peuvent avoir des retombées considérables à la fois sur l'environnement et sur l'emploi.

Telle est en bref la conclusion du 9^e Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), qui s'est tenue en juillet 1999 à Helsinki. La CES souhaite une Europe qui intègre pleinement les préoccupations environnementales et sociales dans ses politiques industrielles et économiques.

Dans l'Union européenne, le taux officiel de chômage est actuellement proche des 16 millions de personnes, qui seraient nombreuses à travailler si un emploi leur était offert. La protection de l'environnement représente un potentiel important pour faire face au problème de l'emploi en Europe, pour valoriser de nouvelles compétences et favoriser l'esprit d'entreprise.

Les préoccupations de la CES

La CES est préoccupée par l'accroissement persistant de la pression sur l'environnement dans la plupart des domaines prioritaires recensés dans le Cinquième Programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne. Des progrès notables ont été réalisés sur des aspects limités de la protection de l'environnement mais la dégradation générale se poursuit.

Des raisons structurelles expliquent la surexploitation des ressources naturelles et environnementales et la sous-exploitation des capacités humaines. Il conviendrait de renverser cette situation. Simultanément, de nombreux secteurs industriels manquent profondément de clairvoyance: ils ne s'efforcent pas de relever le défi d'une innovation qui prenne en considération les exigences environnementales.

L'Union européenne est invitée par le Traité d'Amsterdam à mettre en œuvre une stratégie coordonnée en faveur de l'emploi. La CES appelle l'Union européenne et ses États membres à reconnaître que les mesures en faveur de l'emploi font partie intégrante du développement durable et *vice versa* et, en conséquence, à veiller à ce que les directives pour l'emploi prennent pleinement en considération les questions d'environnement. La politique de protection de l'environnement et la politique de l'emploi doivent promouvoir un développement durable et à long terme qui assure le bien-être, respecte l'environnement et favorise la cohésion sociale.

Pour la CES, il est sans aucun doute prioritaire de donner un aspect écologique aux directives de l'Union européenne sur l'emploi et d'encourager des réformes fiscales favorables à l'environnement. Plus généralement, il importe de donner une dimension écologique à l'ensemble des politiques et initiatives publiques, que ce soit au niveau national ou européen.

L'énergie et l'industrie: deux secteurs prioritaires

S'agissant de l'énergie et de l'industrie, la CES propose d'encourager les installations de production combinée de chaleur et d'électricité, de favoriser la production d'énergie

renouvelable, de donner des conseils pour passer à des installations de production éco-efficaces, de diffuser des informations sur les économies d'énergie dans les ménages et de promouvoir des technologies nouvelles plus propres. Les obstacles auxquels se heurtent les entrepreneurs, qui mettent au point des technologies respectueuses de l'environnement, devraient être réduits et il conviendrait de prévoir une formation ciblée à l'intention des éco-entrepreneurs, des professions libérales et des employés. La participation des travailleurs à l'introduction de nouvelles technologies plus propres devrait être accrue et le travail adapté à des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement.

L'ensemble de ces mesures est repris dans une plate-forme conjointe qui a été signée par la CES et le Bureau Européen de l'Environnement en juin 1998 à Cardiff et qui représente une évolution importante dans les relations entre les syndicats et le mouvement écologiste.

Un défi à relever

Veiller au respect de l'environnement dans tous les aspects de la vie économique et sociale de l'Europe est un défi formidable qui demande non seulement de repenser en profondeur les orientations fondamentales de la politique économique mais aussi de faire évoluer les mentalités et les modèles sociaux. À cet égard, le rôle des syndicats qui ont une conception différente de la croissance économique et d'un développement industriel tenant compte des préoccupations écologiques est capital. L'amélioration et la création d'emplois peuvent en effet aller de pair avec la protection de l'environnement et une croissance durable.

Emilio Gabaglio
Secrétaire général
Confédération Européenne des Syndicats
Boulevard du Roi Albert II, 5
B-1210 Bruxelles
E-mail: etuc@etuc.org
Web: <http://www.etuc.org>

Conseil de l'Europe

Nouvelles publications

Diplôme européen des espaces protégés

Le Centre Naturopa a engagé en 1999 une action de promotion du Diplôme européen. Une plaquette de présentation et une affiche ont été réalisées pour mieux faire connaître cette distinction internationale prestigieuse accordée depuis 1965 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à des zones protégées, des espaces naturels ou semi-naturels ou des paysages ayant un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de leur diversité biologique ou paysagère.

Ce Diplôme a été accordé à 57 zones réparties dans 21 pays d'Europe (début 2000). Les candidatures sont présentées par les gouvernements des États membres et soumises à un groupe de spécialistes pour accord. Chaque gestionnaire de zone doit ensuite adresser tous les ans au Conseil de l'Europe un rapport afin de vérifier si les conditions imposées lors de l'octroi ont été suivies d'effets. Tous les cinq ans, le Diplôme peut être renouvelé sur la base d'une nouvelle visite sur les lieux et d'un nouveau rapport d'expertise.

Cette distinction, qui fait l'objet d'un contrôle régulier, représente un encouragement précieux pour une protection et une gestion efficaces des paysages, réserves, monuments ou sites naturels de l'Europe.

Forêts et biodiversité

Le Centre Naturopa a publié en 1999 une brochure sur les forêts dans la série *Questions et réponses*. Richement illustrée, cette brochure présente dans un langage accessible les interactions entre les activités forestières et les objectifs de conservation de la biodiversité. Elle expose les valeurs et les menaces qui pèsent sur les forêts européennes, les principes d'une gestion durable des forêts et enfin dégage des solutions à mettre en œuvre par les différents acteurs à tous les niveaux (international, national, régional, local et individuel) pour améliorer la situation à l'avenir.

Lancée en 1996, cette série, de format A5, publiée en français et anglais, s'adresse principalement aux élus locaux et régionaux, aux responsables d'ONG, aux instituts de recherche et de formation, aux journalistes ainsi qu'aux différents acteurs du secteur concerné. Aujourd'hui cinq titres sont disponibles: biodiversité, agriculture, tourisme, réseau écologique paneuropéen et forêts.

Conférence internationale «Tourisme durable et emploi»

Une conférence internationale sur le développement touristique durable et l'emploi se tiendra du 11 au 13 octobre 2000 à Berlin, à l'invitation des autorités allemandes.

La Conférence débattrà du thème suivant: «Le développement touristique durable est facteur de création d'emplois: comment optimiser et développer ce potentiel? Avec quels instruments?». Elle réunira des représentants des organisations internationales actives dans le domaine du tourisme durable, du développement économique et de l'emploi, des représentants à haut niveau des ministères responsables de la protection de l'environnement,

des affaires culturelles, du développement touristique et de l'emploi. Elle y associera les ONG intéressées par ce thème ainsi que des parlementaires et des représentants des pouvoirs locaux.

La Conférence devrait identifier les méthodes et instruments efficaces pour stimuler l'emploi dans le cadre des politiques de développement touristique durable. Enfin, les travaux de la Conférence pourraient également soutenir l'élaboration de lignes directrices spécifiques dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que des propositions de travaux concrets sur le thème du développement touristique durable dans les programmes mis en œuvre dans le Domaine d'Action 2 de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

Projet de Convention européenne du paysage

En 1997 le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) a préparé un projet de Convention européenne du paysage visant à promouvoir la gestion, l'aménagement et la protection du paysage.

Après avoir obtenu l'avis favorable des deux comités du Conseil de l'Europe dont les activités sont liées aux paysages - le Comité du patrimoine culturel (CC-PAT) et le Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) -, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé la création d'un comité restreint d'experts pour finaliser un texte de projet de Convention sur la base du travail du CPLRE. Ce comité restreint a terminé son travail, proposant un texte révisé qui maintient le contenu essentiel du projet de Convention d'origine du CPLRE. Le projet de Convention insiste sur la nécessité d'instaurer et de mettre en œuvre des politiques paysagères comme composantes essentielles de l'environnement public et intègre les considérations en matière de paysage dans les politiques d'aménagement et dans d'autres politiques relatives aux valeurs paysagères.

Le projet de Convention sera présenté au Comité des Ministres pour adoption et possible ouverture à la signature en 2000, dans le cadre de la Campagne «L'Europe, un patrimoine commun».

Campagne «L'Europe, un patrimoine commun»

La Campagne de sensibilisation sur le patrimoine naturel et culturel de l'Europe intitulée «L'Europe, un patrimoine commun» se poursuit. Décidée lors du second sommet des Chefs d'État et de Gouvernement en octobre 1997 et lancée officiellement en septembre 1999 en Roumanie, elle se déroule jusqu'à l'automne 2000. Cette Campagne s'articule autour de trois grands axes:

- les événements médiatiques,
- les projets transnationaux,
- les projets régionaux et locaux.

Le Centre Naturopo, quant à lui, prend en charge trois projets dans le cadre de cette Campagne: le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, le réseau paneuropéen de centres d'interprétation du patrimoine naturel et un concours européen de photographies.

Pour avoir le programme complet de cette Campagne, vous pouvez consulter le site Internet <http://culture.coe.fr/patrimonium>

Résolution de l'Assemblée parlementaire

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une Résolution (R1190) le 26 mai 1999 sur la protection de l'environnement comme source d'emplois

Alors que de nombreux pays européens sont confrontés à un fort taux de chômage, il est possible, en déployant davantage d'efforts pour protéger l'environnement, de créer de nouvelles opportunités d'emplois. Loin de fragiliser l'économie, les politiques incitatives en faveur d'une meilleure protection de l'environnement peuvent, au contraire l'aider à s'adapter à de nouveaux défis et contribuer ainsi à la survie de l'humanité.

Les possibilités de création d'emplois liées à la protection de l'environnement ont énormément augmenté au cours des dernières années grâce à des innovations technologiques. Les États membres du Conseil de l'Europe devraient exploiter ce potentiel et fixer des normes écologiques élevées, en appliquant des politiques fiscales et de calcul des prix intégrant la valeur écologique, par la suppression progressive des subventions à des industries polluantes et par une coopération internationale plus étroite en matière d'environnement.

La notion de protection de l'environnement acquiert une nouvelle signification à mesure que le rôle joué par les services dans les économies européennes prend de plus en plus d'importance, par exemple dans le tourisme, un secteur qui emploie une main-d'œuvre abondante. Les États membres du Conseil de l'Europe devraient donc considérer la protection et la conservation de l'environnement comme un élément de lutte contre le chômage, comme le souligne également la Résolution 1148 (1998) de l'Assemblée parlementaire relative à la nécessité d'accélérer le développement du tourisme en Europe centrale et orientale.

Plusieurs pays en transition d'Europe centrale et orientale sont confrontés à des difficultés spécifiques liées à l'héritage communiste. Des industries polluantes, encore souvent gérées par l'État, sont maintenues en activité de peur d'aggraver le chômage et d'entraîner des tensions sociales, ce qui se traduit par une réelle menace sur la santé. L'Assemblée invite donc les États membres du Conseil de l'Europe à renforcer - par le biais de l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale - l'aide qu'ils prodiguent aux pays en transition pour opérer la nécessaire modernisation de ces industries.

Enfin, l'Europe se doit aussi d'aider les pays en développement dans la protection de leur environnement contre des menaces telles que l'érosion des sols et la déforestation, et de contribuer ainsi à préserver l'emploi sur place.

L'Assemblée a donc invité les États membres du Conseil de l'Europe à accorder à la protection de l'environnement la place qu'elle mérite lors du sommet ministériel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenu fin 1999 et au cours du «Round du millénaire» que cette dernière va entamer bientôt.

Le rapport complet 8374 de M. González Laxe, parlementaire espagnol du groupe socialiste, et le texte de la Résolution sont disponibles auprès de la Commission des questions économiques et du développement ou sur le site Internet <http://stars.coe.fr>.